

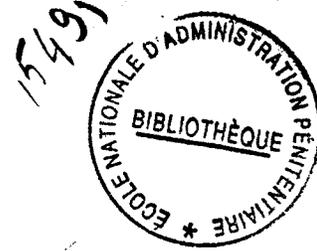
STATISTIQUE

DES

PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

1879

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



STATISTIQUE

DES

PRISONS

ET

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

POUR L'ANNÉE 1879

Préparée sous la direction de M. MICHON

ET PRÉSENTÉE

par M. L. HERBETTE

Directeur de l'administration pénitentiaire

PARIS

SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

PAUL DUPONT

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41

1882

STATISTIQUE
DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
POUR L'ANNÉE 1879.

(28^e année)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous soumettre la statistique des prisons et établissements pénitentiaires pour l'année 1879.

Les divers établissements dépendant de ce service, renfermaient, au 31 décembre 1878, un effectif de 46,929 détenus du sexe masculin, 9,274 du sexe féminin, ou un total de. 56,203

Le chiffre des entrées a été, en 1879, de 385,491

Ensemble 441,694

Celui des sorties, de. 386,601

Il restait, au 31 décembre 1879, une population de. 55,093 individus, dont 46,123 du sexe masculin, 8,970 du sexe féminin.

Le total des journées de détention a atteint 20,244,287, soit une population moyenne de 55,464, dont 46,157 du sexe masculin, 9,307 du sexe féminin.

Si l'on considère séparément l'effectif des établissements

pénitentiaires de France et de ceux d'Algérie, on relève les indications ci-après :

	POPULATION Au 31 décembre.		POPULATION Moyenne.	
	1878	1879	1878	1879
France.....	51,238	50,508	51,866	50,493
Algérie.....	4,943	4,585	5,030	4,971
TOTAL	56,203	55,093	56,896	55,464

Les développements qui vont suivre, feront connaître la répartition de cette population, les éléments dont elle se compose et les faits de l'ordre moral, disciplinaire, sanitaire, scolaire, industriel, etc., qui s'y rapportent.

PREMIÈRE PARTIE.

TRANSFÈREMENTS

Le nombre des individus transférés par les voitures cellulaires (Tabl. I et I bis) qui était, en 1878, de 24,117, dont 21,365 du sexe masculin et 2,752 du sexe féminin, s'est élevé, en 1879, à 24,204, dont 21,597 du sexe masculin, et 2,607 du sexe féminin.

Les chiffres afférents à l'année 1879 se répartissent ainsi :

POUR LE SEXE MASCULIN

Condamnés au bannissement, transportés aux frontières.	23
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts.	1,221
Condamnés à la détention, à la reclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale	6,396
Jeunes détenus transférés à leur destination légale	1,752
Détenus à destination des pénitenciers agricoles de la Corse, transférés à Marseille.	579
Condamnés à un an et au-dessous, transférés d'une prison départementale dans une autre, pour centralisation au chef-lieu.	5,007
Revenant d'appel, reconduits dans les départements d'origine	1,100
Libérés transférés dans les dépôts de mendicité.	663
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières.	3,770
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine, extradés, prévenus, accusés, condamnés allant en appel, témoins détenus, transférés aux frais des ministères de la justice, de la guerre ou de la marine.	144
Transférés d'une maison centrale ou d'une prison départementale dans un asile d'aliénés.	24

Transférés d'une prison départementale dans une autre :

Pour être rapprochés de leur destination définitive	9
Pour divers motifs.	308

A reporter 21,001

*Transférés d'une maison centrale, d'une maison de détention
ou d'un dépôt de forçats :*

	<i>Réport.</i>	21,001
Dans un établissement analogue, pour divers motifs.		412
Dans une prison départementale pour être rapprochés de leur destination définitive.		5
Pour divers motifs.		42
Jeunes détenus transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre pour divers motifs		115
Libérés transférés dans leurs foyers		19
Évadés		3
	<hr/>	
	Ensemble.	<u>21,597</u>

POUR LE SEXE FÉMININ

Transférées au port d'embarquement, à destination des colonies pénales,	5
Condamnées aux travaux forcés, à la reclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement transférées à leur destination légale	1,060
Condamnées à un an et au-dessous centralisées au chef-lieu	897
Revenant d'appel ramenées dans les départements d'origine	73
Libérées transférées dans les dépôts de mendicité	93
Étrangères expulsées de France, transférées aux frontières	342
Condamnées par défaut reconduites dans les départements d'origine, extradées, prévenues, condamnées allant en appel, transférées aux frais du ministère de la justice.	13
Transférées d'une maison centrale ou d'une prison départementale, dans un asile d'aliénés	

Transférées d'une prison départementale dans une autre :

Pour être rapprochées de leur destination définitive	3
Pour divers motifs.	66

Transférées d'une maison centrale :

Dans une autre pour divers motifs.	2	
Dans une prison départementale, pour divers motifs.	4	
Jeunes détenues transférées d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre	44	
Libérées transférées dans leurs foyers	1	
	<hr/>	
	Ensemble.	<u>2,607</u>

Ces totaux présentent, par rapport à ceux qu'accusait la statistique de 1878, une différence de 232 en plus pour le sexe masculin, 145 en moins pour le sexe féminin, soit sur l'ensemble, une augmentation de 87.

Les catégories sur lesquelles portent les écarts les plus considérables, sont, en ce qui concerne le sexe masculin,

En plus :

Condamnés aux travaux forcés transférés dans les dépôts.	116
— à la reclusion ou à l'emprisonnement dans les maisons centrales	69
Jeunes détenus, à leur destination légale	79
Condamnés à un an et au-dessous centralisés au chef-lieu.	127
Revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine.	106
Étrangers expulsés	363

En moins :

Libérés transférés dans les dépôts de mendicité	147
Condamnés transférés d'une prison départementale dans une autre pour divers motifs.	61
D'une maison centrale dans une autre pour divers motifs.	146
— dans une prison départementale pour divers motifs	218
Jeunes détenus transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre	91

On remarquera que toutes les différences en plus portent sur les transfèrements ayant pour objet l'exécution des lois et règlements, et les différences en moins sur ceux qui sont motivés par des nécessités de service, telles que l'encombrement des prisons, l'évacuation d'établissement dont l'affectation a été modifiée, etc.

En ce qui concerne les femmes, l'augmentation porte, sur les chiffres relatifs : 1° au transfèrement effectué, pour le compte du ministère de la justice, de prévenues, accusées, extradées, etc., (10); 2° au transfèrement de jeunes détenues indisciplinées dirigées des maisons pénitentiaires sur le quartier correctionnel de Nevers; 3° à l'évacuation de l'établissement de Villepreux, supprimé en 1879 (25). Les nombres les plus élevés parmi ceux qui présentent des différences en moins sont les suivants :

Transférées au port d'embarquement à destination de la Nouvelle-Calédonie	51
Libérées transférées dans les dépôts de mendicité.	50
Condamnées aux travaux forcés, à la reclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement transférées à leur destination légale	28
Condamnées à un an et au-dessous transférées d'une prison départementale dans une autre pour centralisation au chef-lieu	27
Étrangères expulsées	13

On a vu, plus haut, que le nombre des étrangers du sexe masculin transportés aux frontières par les voitures cellulaires, en vertu d'arrêtés d'expulsion, avait augmenté de 363; la différence nette, en plus, pour les deux sexes, par rapport à l'année 1878, est ainsi de 350. Dans les totaux des 3,770 hommes et 341 femmes, correspondant à cette catégorie de transférés, les nationalités qui figurent pour les chiffres les plus élevés sont (Tabl. II) :

POUR LES HOMMES	
Les Belges	1,303
Les Italiens	1,287
Les Prussiens	436
Les Suisses	341
Les Espagnols	179
Les Hollandais	85
Les Anglais	46

POUR LES FEMMES	
Les Belges	192
Les Italiennes	60
Les Suisses	32
Les Espagnoles	24
Les Hollandaises	15
Les Anglaises	7

Dans le total de 4,111 expulsés de l'un ou de l'autre sexe, les libérés, sortant des maisons centrales, figurent pour 397 (392 hommes, 5 femmes). Les autres étrangers ayant été détenus dans les prisons départementales ou n'ayant subi aucune peine, remis aux frontières par les agents du service des transports cellulaires, formaient un chiffre de 3,714. Ils se répartissaient ainsi, suivant les départements où le plus grand nombre avait été pris :

La Seine	514
Le Nord	423
Les Bouches-du-Rhône	384
Les Alpes-Maritimes	207
Meurthe-et-Moselle	207
Le Rhône	163
La Somme	130
La Savoie	97
L'Hérault	95
Seine-et-Marne	85
Les Basses-Pyrénées	81

Le Gard	77
Les Pyrénées-Orientales	71
Les Vosges	65
Seine-et-Oise	58
La Côte-d'Or	57
Le Var	57
Le Jura	55

Le contingent afférent à cette catégorie de transférés a été nul dans 14 départements (Aveyron, Cantal, Corrèze, Corse, Creuse, Dordogne, Eure-et-Loir, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Morbihan, Orne, Territoire de Belfort, Sarthe). Il a varié entre 1 à 48 dans 45 départements.

Il a été transféré, par le service des voitures cellulaires, des maisons centrales à Marseille, à destination des pénitenciers agricoles de la Corse, 579 hommes, savoir :

	Reclusionnaires.	Correctionnels.	Total.
Casabianda	82	47	129
Castelluccio	»	100	100
Chiavari	108	242	350
Ensemble	<u>190</u>	<u>389</u>	<u>579</u>

En 1879, le nombre des individus dirigés des maisons centrales sur les pénitenciers agricoles n'était que de 550, dont 200 pour Castelluccio, 350 pour Chiavari. C'est au moyen de détenus provenant de ce dernier établissement qu'avait été renforcée la population de Casabianda. En adoptant cette mesure, mon prédécesseur avait pour but de préparer les condamnés, par un séjour plus ou moins prolongé dans la partie la moins malsaine de l'île, à résister aux influences délétères du climat de la plaine orientale. L'expérience a malheureusement prouvé que bien loin d'offrir plus de résistance que les individus venant directement du continent, ceux qui avaient passé par Chiavari arrivaient à Casabianda dans des conditions moins favorables.

Le nombre des voyages qu'a nécessité le transfèrement des 24,204 individus remis au service des voitures cellulaires a été de 274, soit une moyenne de 88.33 détenus par voyage en 1879, contre 88.67 en 1878. Le total des journées de route s'est élevé à 5,302, ce qui donne une moyenne de 19 jours 35 contre 19.38

pour la durée de chaque voyage, et de 4.56 détenus contre 4.58 pour le nombre des individus transportés pendant chaque journée de voyage. Le nombre de kilomètres parcourus a été de 1,444,505, dont 1,399,538 ou 96.89 0/0 par les chemins de fer, 44,967 ou 3.11 0/0, contre 3.09 par les routes de terre, la distance parcourue ressort par voyage à 5,271 kilomètres, 916 en 1879, contre 5,400 kil. 371 en 1878, et par journée de route à 272 kil. 450 contre 278 kil. 623.

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

FRANCE

Il n'a pas été apporté, en 1879, de changement dans le nombre et l'affectation des établissements pénitentiaires du second degré, et l'on comptait à la fin de ladite année, comme au 31 décembre de la précédente, pour les hommes 5 maisons de force, 10 maisons centrales de correction et 3 pénitenciers agricoles servant de maisons centrales de force et de correction, soit un total de 18; pour les femmes 6 maisons centrales de force et de correction.

L'effectif des établissements affectés aux hommes était, au 31 décembre 1878, (tableau I) de	15,016
Le nombre des entrées a été de	7,376
	<hr/>
Ensemble.	22,392
Celui des sorties s'est élevé à	7,653
	<hr/>
L'effectif se trouvait réduit, au 31 décembre 1879, à	14,739
ou 277 de moins qu'à la fin de l'année précédente.	<hr/> <hr/>

Le total des journées de détention ayant été de 5,421,090, la population moyenne ressort à 14,854 en 1879, contre 15,059 en 1878, soit une diminution de 205.

Si l'on considère séparément les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, on constate les différences ci-après :

	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.
Population au 31 décembre 1878	12,923	2,093
— — 1879	12,541	2,198
	382 en moins.	105 en plus.
Population moyenne en 1878	13,294	1,765
— — 1879	12,914	1,940
	380 en moins.	175 en plus.

Aux chiffres ci-dessus, il y a lieu d'ajouter ceux qui se rapportent au quartier de condamnés aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon, lequel renfermait au 31 décembre 1878 74 individus
Il y a été placé 29 —

Ensemble 103 —

Le nombre des sorties (réintégrés dans les maisons centrales 5, libérés 24, décédés 4 33 —

L'effectif était, au 31 décembre 1879, de 70 —

Les journées de détention, formant un total de 25,119, la population moyenne est de 69 en 1879, au lieu de 74 en 1878.

Les établissements affectés aux femmes renfermaient, au 31 décembre 1878, un effectif de 3,203
Le nombre des entrées a été, en 1879, de 1,111

Ensemble 4,314

Celui des sorties s'est élevé à 1,285

L'effectif était, au 31 décembre 1879, de 3,029
soit une diminution de 174.

Le nombre des journées de détention a été de 1,142,010, chiffre correspondant à une population moyenne de 3,129 pour l'année 1879, contre 3,373 en 1878.

La composition de la population détenue n'offrant pas, d'une année à l'autre, de différences importantes, je crois pouvoir me borner à fournir, à cet égard, pour l'année 1879, quelques indications sommaires.

En ce qui concerne les hommes, il est utile de présenter séparément les renseignements relatifs, d'une part, aux maisons

centrales de force et de correction, de l'autre, aux pénitenciers agricoles qui reçoivent, indépendamment de contingents tirés annuellement des premiers de ces établissements, les Arabes condamnés à la reclusion (1).

Les maisons centrales contenaient :

Condamnés aux travaux forcés	20
— à la reclusion	3,335
— à l'emprisonnement	9,186

Parmi les 20 condamnés aux travaux forcés, 7 reconnus par les commissions médicales chargées de l'examen des individus à transporter, hors d'état d'être dirigés sur la Nouvelle-Calédonie, étaient définitivement maintenus en France, les autres, jugés pour crimes commis dans les maisons centrales, attendaient dans ces établissements mêmes, l'époque fixée pour leur transfèrement à destination légale.

Déduction faite de cette catégorie de détenus, la population se trouvait ramenée à 12,521, et les reclusionnaires y figuraient pour 26.64 0/0, les correctionnels pour 73.36 ; les proportions étaient en 1878 de 27.52 et 72.48 0/0.

Dans les pénitenciers agricoles de la Corse, on comptait 933 reclusionnaires soit 42.45 0/0 et 1,265 correctionnels, soit 57.55 0/0 au lieu de 39.18 et 60.82 0/0. Ces chiffres comprenaient 300 reclusionnaires originaires de l'Algérie, en 1879, et 175 reclusionnaires de cette provenance en 1878, de sorte que les nombres afférents aux individus condamnés en France étaient : pour la reclusion de 633 en 1879, et de 643 en 1878 ; pour l'emprisonnement de 1,265 et de 1,207.

Par suite, la composition normale de l'effectif, tant des maisons centrales que des pénitenciers agricoles, se trouve ramenée aux éléments ci-après :

Reclusion	3,968	soit 27.52 0/0 en 1879	contre 28.44 0/0 en 1878
Emprisonnement	10,451	— 72.48	— 71.56 —

Sous le rapport de la durée des peines portées par les

1) A partir de 1880, les Arabes condamnés à plus de trois ans d'emprisonnement sont transférés au pénitencier de Castelluccio.

jugements ou arrêts en vertu desquels les détenus étaient écroués, la population (Tabl. II) se répartissait ainsi :

	NOMBRE		PROPORTION 0/0	
	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles
RECLUSION				
5 ans	1,225	417	36.73	44.69
Plus de 5, moins de 10 ans	1,402	358	42.04	39.44
10 ans	613	100	18.38	10.72
Plus de 10 à 15 ans	25	36	0.75	3.86
Plus de 15 à 20 ans	20	12	0.60	1.29
Plus de 20 ans	12	»	0.36	» »
A perpétuité	38	»	1.14	» »
TOTAL	3,335	933	100 »	100 »
EMPRISONNEMENT				
1 an et un jour	664	»	7.23	» »
Plus de 1 an et 1 jour, moins de 2 ans	2,720	»	29.61	» »
2 ans	2,256	1	24.56	0.08
3 ans	1,488	196	16.20	15.49
4 ans	661	271	7.19	21.42
5 ans	1,136	654	12.37	51.70
Plus de 5 à 7 ans	174	118	1.89	9.33
Plus de 7 à 10 ans	79	25	0.86	1.98
Plus de 10 à 15 ans	8	»	0.09	» »
Plus de 15 ans	»	»	» »	» »
TOTAL	9,186	1,263	100 »	100 »

La durée des peines temporaires est, pour la reclusion, de 7 ans 2 mois 1/4 dans les maisons centrales, 6 ans 11 mois 1/2 dans les pénitenciers agricoles; pour l'emprisonnement, de 2 ans 7 mois 1/5 dans les premiers de ces établissements, 4 ans 7 mois 2/3 dans les seconds. On voit que si, à l'égard des reclusionnaires, les efforts tentés par l'Administration en vue de l'amendement des condamnés peuvent être secondés par l'action du temps, cet auxiliaire indispensable du traitement pénitentiaire fait presque entièrement défaut à l'égard des correctionnels. Un autre renseignement intéressant ressort encore de ces chiffres, c'est le peu de ressources qu'offre pour l'organisation de travaux industriels d'une importance sérieuse, la population des maisons centrales de correction, où les condamnés à deux ans au

maximum forment une proportion de plus de 3/5 (61.40 0/0). Cette proportion varie, d'ailleurs, d'une manière sensible suivant les établissements ; elle est :

- de 77.58 à Fontevault,
- 66.35 à Loos,
- 64.55 à Poissy,
- 63.94 à Gaillon,
- 62.01 à Nîmes,
- 55.92 à Albertville,
- 57.68 à Clairvaux,
- 56.82 à Eysses,
- 46.99 à Embrun,
- 45.67 à Landerneau,

La statistique de l'Administration pénitentiaire présente (Tabl. III) la répartition de la population des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, en groupes formés suivant le degré présumé de perversité des détenus, et la gravité du péril dont leur rentrée dans la société semble pouvoir être la source. A ce point de vue, la situation, au 31 décembre 1879, était caractérisée par les chiffres ci-après :

	MAISONS centrales	PÉNITENCIERS agricoles
<i>1^{re} catégorie.</i>		
Vol qualifié	2,407	776
Incendie	114	19
Recel	108	31
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque	105	17
Assassinat	60	36
Excitation à la débauche	37	1
Association de malfaiteurs, empoisonnement, faux témoignage, meurtre connexe à un autre crime ou à un délit, parricide, pillage, séquestration de personnes, traite des noirs	31	7
Ensemble	2,882	887
<i>2^e catégorie.</i>		
Vol simple	3,530	440
Escroquerie	600	113
Abus de confiance	435	93
Faux en écriture privée	344	67
A reporter	4,929	713

	MAISONS centrales	PÉNITENCIERS agricoles
<i>Report.</i>	4,929	715
Complicité d'attentat à la pudeur.	108	4½
Faux en écriture publique	111	37
Banqueroute frauduleuse.	66	4
Détournement de deniers publics.	38	»
Banqueroute simple, destruction de titres, extorsion de signature, menaces de mort ou d'incendie, port illégal de costume, décoration, etc. vente et achat d'effets militaires, violation de sépulture, destruction de voie ferrée, déraillement, etc. complicité de viol, complicité d'avortement, complicité d'enlèvement de mineures, outrage public à la pudeur, supposition ou suppression d'enfants	173	10
Ensemble.	5,423	810
<i>3^e catégorie.</i>		
Rupture de ban	650	23
Vagabondage.	306	»
Mendicité	131	7
Faux dans les passe-ports, certificats, etc	13	3
Evasion	»	1
Ensemble.	1,100	34
<i>4^e catégorie</i>		
Attentat à la pudeur.	1,793	189
Coups et blessures.	755	57
Meurtre (non connexe à un autre crime ou à un délit)	192	57
Viol	157	94
Refus d'obéissance militaire, outrage à des supérieurs, rébellion.	130	31
Adultère, bigamie, enlèvement de mineures, outrage public à la pudeur.	29	2
Ensemble	3,056	430
<i>5^e catégorie.</i>		
Désertion	13	24
Dévastation de plants et récoltes, bris de clôture, destruction d'animaux	18	4
Infraction à des arrêtés d'expulsion	15	4
Homicide par imprudence	10	3
Délits de chasse.	7	»
Usurpations de fonctions.	3	2
Contravention aux lois fiscales, contrefaçon des sceaux et timbres de l'Etat, port d'armes et d'uniforme dans un mouvement insurrectionnel, exercice illégal de la médecine	10	»
Ensemble	78	37

Soit sur 100 condamnés :

	MAISONS centrales	PÉNITENCIERS agricoles
1 ^{re} catégorie	22.98	40.36
2 ^e —	43.26	36.83
3 ^e —	8.77	1.55
4 ^e —	24.37	19.56
5 ^e —	0.62	1.68
100 »	100 »	100 »

Les différences que l'on remarque entre la population des maisons centrales et celle des pénitenciers agricoles de la Corse, où les détenus des deux premières catégories sont en proportion plus élevées, proviennent principalement de la présence à Casa-bianda des condamnés arabes. Si l'on établit, pour les maisons centrales, une distinction entre les reclusionnaires et les correctionnels, on constate les résultats suivants, sur un effectif de 100 condamnés :

	Reclusion	Emprisonnement
1 ^{re} catégorie.	53.55	11.76
2 ^e —	40.62	55.18
3 ^e —	0.03	11.96
4 ^e —	35.56	20.34
5 ^e —	0.24	0.76
100 »	100 »	100 »

Il ressort de ces chiffres que la proportion des individus dont la rentrée dans la vie libre offre le moins de danger pour la société, ceux qui ont été condamnés pour des actes imputables plutôt à la violence des passions qu'à la perversité, est plus élevée parmi les reclusionnaires (35.56 0/0) que parmi les correctionnels (20.34 0/0).

Au point de vue de l'âge des détenus, l'effectif des maisons

centrales et des pénitenciers agricoles se répartissait de la manière suivante :

AGE	MAISONS CENTRALES		PÉNITENCIERS AGRICOLES	
	Nombre	Proportion 0/0	Nombre	Proportion 0/0
De 16 à 20 ans	930	7.57	78	3.55
Plus de 20 à 23	2,243	17.90	585	26.62
— de 23 à 30	2,004	15.98	601	27.34
— de 30 à 40	3,312	26.41	635	28.89
— de 40 à 50	2,247	17.92	268	12.19
— de 50 à 60	1,197	9.55	29	1.32
— de 60 à 70	483	3.89	2	0.09
Plus de 70 ans	98	0.78	»	»
	<u>12,541</u>	<u>100 »</u>	<u>2,198</u>	<u>100 »</u>

Il n'existe pas, sous ce rapport, de différences notables entre les condamnés à la réclusion et les condamnés à l'emprisonnement. On remarque toutefois que, parmi les premiers, la proportion des individus ayant dépassé leur 50^e année est plus élevée que parmi les seconds (plus de 50 à 60 ans 10.79 0/0 contre 9.11, de 60 à 70 ans 5.82 contre 3.11, et plus de 70 ans 1.35 contre 0.53), ce qui s'explique par cette double circonstance, que les condamnations à la réclusion sont de plus longue durée, et que cette peine est substituée à celle des travaux pour les sexagénaires.

Le tableau VII constate que l'on comptait dans les maisons centrales :

Célibataires et veufs sans enfants	7,640	soit 0/0 60.92	} 66.51
— ayant des enfants	701	— 5.59	
Ensemble	<u>8,341</u>		
Mariés ayant des enfants	3,046	— 24.29	} 33.49
— sans enfants	1,154	— 9.20	
Ensemble	<u>4,200</u>		

Dans les pénitenciers agricoles :

Célibataires et veufs sans enfants	1,554	soit 0/0 70.70	} 78.75
— ayant des enfants	177	— 8.05	
Ensemble	<u>1,731</u>		
Mariés ayant des enfants	314	— 14.29	} 21.25
— sans enfants	153	— 6.96	
Ensemble	<u>467</u>		

L'effectif des reclusionnaires, dans sa composition sous le rapport de l'état civil, diffère de celui des correctionnels d'une manière assez sensible. On trouve en effet, sur 100 condamnés :

	Réclusionnaires	Correctionnels
Célibataires	63.27	67.68
Mariés	36.73	32.32

Le classement de détenus, au point de vue de la communion religieuse à laquelle ils appartiennent (Tab. VIII), n'offre d'intérêt que dans les pénitenciers agricoles, à raison de l'affectation de l'un de ces établissements aux indigènes de l'Algérie.

Ils renfermaient, au 31 décembre 1879 :

Catholiques	1,894	soit 86.17 0/0
Protestants	2	— 0.09 —
Israélites	17	— 0.77 —
Musulmans	285	— 12.97 —

Des 302 condamnés musulmans ou israélites, 145 provenaient du département d'Alger, 68 du département de Constantine, 89 du département d'Oran (Tabl. IV).

Les antécédents judiciaires des détenus (Tabl. X) sont représentés par les chiffres suivants :

	NOMBRE		PROPORTION 0/0		
	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles	
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive	Une	1,900	390	15.15	17.74
	Deux	946	253	7.54	11.51
	Trois	618	89	4.93	4.05
	Quatre	448	47	3.33	2.14
	Plus de quatre	682	55	5.44	2.50
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.	Une	1,790	464	14.27	21.11
	Deux	1,094	282	8.73	12.83
	Trois et plus	2,045	314	16.31	14.29
	9,493	1,894	75.69	86.17	
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle		452	142	3.61	6.46
		9,945	2,036	79.30	92.63
Exempts d'antécédents judiciaires		2,396	162	20.70	7.37
		12,541	2,198	100 »	100 »

En 1878, la proportion des individus exempts d'antécédents judiciaires était, dans les maisons centrales, de 22.91 0/0; dans les pénitenciers agricoles, de 8.41. La prédominance d'éléments particulièrement mauvais, dans la population de ces divers établissements, est donc devenue plus marquée que l'année précédente.

On a vu que, parmi les réclusionnaires détenus dans les maisons centrales, la proportion des individus condamnés à raison de faits qui décèlent l'ardeur des passions ou la violence du caractère, plutôt qu'une perversité naturelle ou acquise, est plus forte que parmi les correctionnels (35.56 0/0 contre 20.34). La situation des condamnés à la réclusion est aussi plus favorable, au point de

vue des antécédents judiciaires. C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous :

	NOMBRE		PROPORTION p. 0/0		
	Réclusion	Emprisonnement	Réclusion	Emprisonnement	
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive:	Une	353	1,347	16.58	14.66
	Deux	148	795	4.41	8.66
	Trois	84	534	2.52	5.81
	Quatre	34	384	1.02	4.18
	Plus de quatre	33	647	0.99	7.04
Ayant subi seulement des peines d'un an et au-dessous :	Une	536	1,229	16.67	13.38
	Deux	362	731	10.83	7.96
	Trois et plus	609	1,432	18.26	15.59
		2,379	7,099	71.33	77.28
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle		108	341	3.24	3.71
		2,487	7,440	74.57	80.99
Exempts d'antécédents judiciaires		848	1,746	25.43	19.01
		3,335	9,186	100 »	100 »

Ainsi, tandis que 19.01 seulement sur 100 correctionnels subissent leur première condamnation, 25.43 sur 100 réclusionnaires sont exempts d'antécédents judiciaires; on remarque, en outre, que, parmi ceux qui ont été condamnés antérieurement à plus d'un an, on compte 40.35 sur 100 détenus correctionnels, au lieu de 25.55 seulement sur 100 réclusionnaires, et il est à noter que la différence en moins porte exclusivement, et dans une proportion considérable, sur les individus ayant plus d'une condamnation antérieure; par contre, le nombre des réclusionnaires qui n'ont à leur casier judiciaire que des peines d'un an et au-dessous,

est beaucoup plus élevé que celui des correctionnels (45.78 0/0 pour les uns, 36.93 pour les autres).

Deux conséquences principales me paraissent se dégager de ces données statistiques. La première, c'est qu'à raison, tant de la durée de la détention qu'ils ont à subir, que des conditions individuelles présentées par la plupart d'entre eux, les condamnés à la réclusion sont ceux qui offrent le plus de chance de réussite à un traitement moral approprié à leur état; la seconde, c'est que le régime applicable aux courtes peines doit être rendu plus intimidant et plus préservatif. Il importe donc que l'Administration consacre particulièrement ses soins, d'une part, à la transformation de l'organisation des maisons de force, de l'autre, à la mise en pratique du système de la séparation prescrit par la loi du 5 juin 1875. Sans l'emploi de mesures tendant à prévenir la récidive, toutes celles que l'on prendra pour frapper les récidivistes risquent de demeurer inefficaces.

Dans les maisons centrales 4598 ou 36.66 0/0, dans les pénitenciers agricoles 1201 ou 54.64 0/0 devaient après leur libération, être assujettis à la surveillance de la haute police. Le chiffre de 4,598 se répartit ainsi par catégorie :

	NOMBRE	PROPORTION 0/0
Travaux forcés	19	95.50
Reclusion	1,943	58.26
Emprisonnement avec surveillance infligée	1,218	13.26
		15.44
	4,418	28.70

Par rapport à l'état de l'instruction des détenus, au moment de leur entrée, la population des maisons centrales et des pénitenciers agricoles était composée de la manière suivante: (Tabl. XII.)

	NOMBRE		PROPORTION p. 0/0	
	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles
Illettrés	3,532	427	23.16	19.43
Sachant lire	1,762	308	14.05	14.01
— lire et écrire	3,019	727	24.07	33.08
— lire, écrire et calculer	2,577	443	20.35	20.15
Possédant l'instruction primaire	1,363	220	10.87	10.01
— une instruction plus élevée	288	73	2.30	3.32
	12,541	2,198	100 »	100 »

Le niveau de l'instruction est plus élevé dans les maisons centrales, parmi les condamnés à l'emprisonnement que parmi les condamnés à la réclusion. On trouve, en effet :

	NOMBRE		PROPORTION 0/0	
	Reclusion	Emprisonnement	Reclusion	Emprisonnement
Illettrés	990	2,537	29.69	27.62
Sachant lire	321	1,439	9.62	15.67
— lire et écrire	1,088	1,925	32.62	20.96
— lire, écrire et calculer	662	1,909	19.85	20.78
Possédant l'instruction primaire	195	1,168	5.85	12.71
— une instruction plus élevée	79	208	2.37	2.26
	3,335	9,186	100 »	100 »

Dans les établissements affectés aux femmes, le nombre des détenues était, au 31 décembre 1878, de 3,203
Il en est entré en 1879. 1,111

Ensemble 4,314

Les sorties forment un chiffre de 1,285

L'effectif, au 31 décembre 1879, était de 3,029

Les journées de détention s'élevant au total de 1,142,010, la population moyenne ressort à 3,029.

Voici comment se répartissait, à divers points de vue, l'effectif présent au 31 décembre 1879 :

	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.
<i>Nature des peines (Tabl. II.)</i>		
Travaux forcés	11,143	37.74
Reclusion	316	10.43
Emprisonnement	1,570	51.83
	3,029	100. »
<i>Durée des peines (ibid.)</i>		
Travaux forcés	5 ans	222 19.42
	Plus de 5 ans, moins de 10 ans	366 32.02
	10 ans	121 10.59
	Plus de 10 à 15 ans	116 10.15
	Plus de 15 à 20 ans	170 14.87
	Plus de 20 ans	1 0.09
	A perpétuité	147 12.86
	1,443	100. »
<i>Moyenne pour les peines temporaires</i>		
	9 ans 6 mois	
Reclusion	5 ans	111 35.13
	Plus de 5 ans, moins de 10 ans	156 49.37
	10 ans	36 11.39
	Plus de 10 à 15 ans	3 0.95
	— 15 à 20 —	2 0.63
	— 20 ans. »	» »
	A perpétuité	8 2.53
	316	100. »
<i>Durée moyenne des peines temporaires</i>		
	7 ans	
Emprisonnement	1 an et 1 jour	118 7.52
	Plus de 1 an et 1 jour, moins de 2 ans	449 28.60
	2 ans	379 24.14
	3 —	213 13.56
	4 —	119 7.58
	5 —	262 16.69
	Plus de 5 à 7 ans	14 0.89
	— 7 à 10 ans	11 0.70
	— 10 à 15 ans	4 0.26
	— 15 ans	1 0.06
	1,570	100. »
<i>Durée moyenne</i>		
	2 ans 8 mois	

Nature des crimes et délits (tabl. III bis).

	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
<i>1^{re} catégorie.</i>			
Vol qualifié	408	29.68	
Excitation de mineurs à la débauche	117		
Incendie	109		
Assassinat	100		
Empoisonnement	81		
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit	24		
Recel	22		
Autres crimes ou délits	41		
<i>2^e catégorie.</i>			
Vol simple	653	34.20	
Escroquerie	81		
Abus de confiance	59		
Complicité d'attentat à la pudeur	51		
— d'avortement	49		
— d'infanticide	30		
Faux en écriture privée	27		
Complicité de suppression d'enfants	21		
Autres crimes ou délits	65		
<i>3^e catégorie.</i>			
Rupture de banc	62		3.27
Vagabondage	25		
Mendicité	11		
Ivresse publique	1		
<i>4^e catégorie.</i>			
Infanticide	663	30.57	
Suppression d'enfants	73		
Coups et blessures	71		
Avortements	54		
Meurtres	40		
Autres crimes ou délits	20		
<i>5^e catégorie.</i>			
Homicide par imprudence (1)	52	2.28	
Autres crimes ou délits	17		
	3,029	100. »	
<i>Age (tabl. VI).</i>			
16 à 20 ans	234	7.72	
Plus de 20 à 25 ans	464	15.32	
— 25 à 30 —	506	16.71	
— 30 à 40 —	811	26.77	
<i>A reporter</i>	2,015	66.52	

(1) Il s'agit en général d'actes primitivement qualifiés d'infanticides, poursuivis correctionnellement faute de preuves de l'intention de donner la mort.

	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.
<i>Report.</i>	2,015	66.52
Plus de 40 à 50 ans.	637	21.03
— 50 à 60 —	292	9.64
— 60 à 70 —	69	2.28
— 70 ans	16	0.53
	3,029	100. »
<i>État civil (tabl. VII).</i>		
Célibataires et veuves sans enfants.	1,159	38.26
— — ayant des enfants	753	24.86
Mariées ayant des enfants	797	26.31
— sans enfants.	320	10.57
	3,029	100. »
<i>Antécédents judiciaires (tabl. X).</i>		
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive.	Une	309 10.20
	Deux	160 5.28
	Trois	82 2.71
	Quatre	45 1.49
	Plus de quatre	46 1.52
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.	Une	403 13.30
	Deux	196 6.47
	Trois et plus	384 12.68
	1,625	53.65
Ayant été seulement renfermées comme jeunes détenues dans des établissements d'éducation correctionnelle.	26	0.86
	1,651	54.51
Exemptes d'antécédents judiciaires.	1,378	45.49
	3,029	100. »
<i>État de l'instruction au moment de l'entrée (tabl. XIV).</i>		
Illettrées.	1,356	44.77
Sachant lire	554	18.29
— lire et écrire.	789	26.05
— lire, écrire et calculer	263	8.68
Possédant l'instruction primaire.	56	1.85
— une instruction plus élevée	11	0.36
	3,029	100. »

Ces indications ne diffèrent pas sensiblement de celles qui avaient été relevées dans la statistique de 1878.

Au 31 décembre 1878, le nombre des hommes présents à l'école était (Tabl. XIII) de 4,053 (maisons centrales 3,243, pénitenciers agricoles 810); il en a été admis 2,822 (maisons centrales 2,610 pénitenciers agricoles 212); 2,957 (maisons centrales 2,676, pénitenciers agricoles 281) sont sortis; il en restait 3,918 (maisons centrales 3177, pénitenciers agricoles 741).

Les 6,875 individus ayant fréquenté l'école en 1879 se répartissaient ainsi :

Illettrés.	1,137	soit	19.43	0/0	266	soit	26.03	0 0
Sachant lire.	1,059	—	18.09	—	163	—	15.95	—
— lire et écrire	1,404	—	23.99	—	178	—	17.42	—
— lire, écrire et calculer, ou recevant le complément de l'instruction	2,253	—	38.49	—	415	—	40.60	—
	5,853	—	100	»	1,022	—	100	»

Par rapport au nombre total des détenus (effectif au 31 décembre 1878 et entrées de 1879) la proportion de ceux qui ont suivi les classes ressort à 35.22 0/0 dans les maisons centrales, 34.84 0/0 dans les pénitenciers agricoles.

Voici quels ont été les résultats de l'enseignement pendant l'année.

	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles	
Illettrés	Ayant appris à lire	370	89
	— à lire et à écrire	337	74
	— à lire, écrire et calculer	147	34
	encore illettrés	283	69
Sachant lire	Ayant appris à écrire	435	52
	— et à calculer	239	16
	Ayant fait des progrès.	100	73
Sachant lire et écrire	N'ayant pas fait de progrès	285	58
	Ayant appris à calculer	533	41
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	192	31
	Ayant fait des progrès.	117	67
	N'ayant pas fait de progrès	562	95
<i>A reporter.</i>	3,600	699	

	Report	3,600	699
Sachant lire, écrire et calculer	{	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	864 27
		Ayant fait des progrès	921 229
		N'ayant pas fait de progrès	468 67
		<hr/>	<hr/>
	Totaux.	<u>5,853</u>	<u>1,022</u>

En résumé, le nombre des élèves ayant accru leur instruction a été :

Pour les illettrés de	854	soit 75.11 0/0	197	soit 74.06 0/0
Pour les individus sachant lire de	774	— 73.09 —	141	— 86.50 —
— lire et écrire de	842	— 59.97 —	139	— 78.09 —
— lire, écrire et calculer de	1,785	— 79.23 —	256	— 61.69 —
Ensemble	<u>4,255</u>	<u>— 72.70 —</u>	<u>733</u>	<u>— 71.72 —</u>

Il a été pourvu, par les bibliothèques que l'Administration possède, à 262,551 mises en lecture, dans les maisons centrales, à 18,193 dans les pénitenciers agricoles; soit, par distribution hebdomadaire et pour 100 détenus, une proportion, pour les premiers de ces établissements, de 39.10, et pour les seconds de 18.03.

Dans les établissements affectés aux femmes, le mouvement de l'école est représenté par les chiffres suivants :

Présentes à l'école au 31 décembre 1878	1,001
Admises en 1879	422
	<hr/>
Ensemble.	1,423
Sorties.	467
	<hr/>
Reste au 31 décembre 1879	956

La population scolaire se répartit ainsi :

Illettrées	238	soit 16.72 0/0
Sachant lire.	347	— 24.39 —
— lire et écrire.	396	— 27.83 —
— lire, écrire et calculer, ou recevant le complément de l'instruction primaire	442	— 31.06 —
	<hr/>	<hr/>
Ensemble	<u>1,423</u>	<u>— 100 » —</u>

Les résultats ci-après avaient été obtenus pendant l'année :

Illettrées	{	ayant appris à lire	129	} 211	soit 88.66 0/0	
		— à lire et à écrire	63			
		— à lire, à écrire et à calculer.	19			
		encore illettrées.	27	— 11.34 —		
Sachant lire	{	ayant appris à écrire.	154	} 230	— 66.28 —	
		— à écrire et à calculer	52			
		ayant seulement fait quelques progrès.	24			
		n'ayant pas fait de progrès.	117			— 33.72 —
Sachant lire et écrire	{	ayant appris à calculer.	142	} 260	— 65.66 —	
		ayant reçu le complément de l'instruction	62			
		ayant seulement fait quelques progrès	56			
		n'ayant pas fait de progrès.	136			— 34.34 —
Sachant lire, écrire et calculer	{	ayant reçu le complément de l'instruction	109	} 373	— 84.39 —	
		ayant seulement fait quelques progrès.	264			
		n'ayant pas fait de progrès.	69			— 15.61 —
			<hr/>			<hr/>
			1,423			

Soit, sur l'ensemble :

Ayant profité de l'enseignement.	1,074	soit 75.47 0/0
N'en n'ayant pas profité	349	— 24.53 —

Il a été opéré par les bibliothèques pénitentiaires 15,951 mises en lecture, soit 9.80 pour 100 détenus, par distribution hebdomadaire.

Des mesures de clémence ont été prises à l'égard de 1,554 hommes et 405 femmes (Tabl. XIV).

Elles se répartissent ainsi :

	MAISONS CENTRALES et PÉNITENCIERS AGRICILES — Hommes	MAISONS CENTRALES — Femmes
	Remise du restant de la peine.	345
Commutation.	13	11
Réduction sur la peine.	1,161	297
Remise de la surveillance	35	33
	<hr/>	<hr/>
	1,554	405

TABLEAU XV. — *État disciplinaire.*

30 condamnations, dont 26 dans les maisons centrales, 4 dans les pénitenciers agricoles, ont été prononcées par les tribunaux ordinaires, pendant la captivité, pour crimes ou délits commis dans les établissements affectés aux hommes, savoir :

	Travaux forcés	Reclusion	Empri-sonnement	TOTAL
Tentative d'assassinat contre des gardiens. . .	9	2	»	11
— d'autres détenus	1	»	»	1
Coups et blessures à des gardiens.	»	2	4	6
— à d'autres détenus	»	»	1	1
Vol.	»	»	9	9
Tentative d'évasion	«	»	1	1
Destruction de matières premières à l'atelier.	»	»	1	1
	<u>10</u>	<u>4</u>	<u>16</u>	<u>30</u>

En 1878, le nombre de condamnations n'atteignait que 20 (maisons centrales 18, pénitenciers agricoles 2).

De même que l'année précédente, aucune femme n'a été déférée à la justice.

Les prétoires de justice disciplinaire ont eu à statuer, pour les hommes, sur 76,481 infractions, dont 69,832 dans les maisons centrales, 6,649 dans les pénitenciers agricoles. Ces chiffres se répartissent ainsi :

	MAISONS centrales.	PÉNITENCIERS agricoles.	TOTAL.
Vols	959	705	1,664
Voies de fait contre le personnel supérieur	2	»	2
— — les agents de surveillance ou les contre-maîtres libres.	89	16	105
Voies de fait contre d'autres détenus	2,726	470	3,196
Rébellion, mutinerie	2,433	143	2,576
Actes d'immoralité	328	77	405
Infractions au silence.	32,614	1,103	33,717
Refus de travail	1,788	227	2,015
Paresse, négligence dans le travail	3,927	978	4,905
Usage du tabac.	2,723	871	3,594
Jeux, trafic, possession d'objets prohibés	3,166	705	3,871
Infractions diverses.	19,077	1,354	20,431
	<u>69,832</u>	<u>6,649</u>	<u>76,481</u>

Si l'on fait abstraction de part et d'autre, des violations à la règle du silence qui ne peut être complètement appliquée dans les pénitenciers agricoles, on trouve que les proportions du nombre des infractions signalées, par jour, eu égard à la population moyenne, sont : 0.79 dans les maisons centrales et 0.78 0/0 dans les pénitenciers agricoles contre 0.73 et 0.88 0/0 en 1878.

On trouve de même pour 100 infractions :

	MAISONS CENTRALES.		PÉNITENCIERS AGRICOLES.	
	1879.	1878.	1879.	1878.
Vols	2.557	2.657	12.712	13.915
Voies de fait contre le personnel supérieur	0.005	»	»	»
— — les gardiens ou les contre-maîtres.	0.239	0.131	0.268	0.547
— — d'autres détenus	7.327	5.757	8.475	14.533
Rébellion, mutinerie	6.537	6.302	2.579	4.638
Actes d'immoralité	0.881	0.729	1.388	1.158
Refus de travail	4.804	3.920	4.093	5.644
Paresse, négligence dans le travail	10.531	19.825	17.634	14.145
Usage du tabac.	7.316	6.467	15.705	15.432
Jeux, trafic, possession d'objets prohibés	8.506	11.556	12.712	2.642
Infractions diverses.	51.257	42.956	24.414	20.846
	100 »	100 »	100 »	100 »

Le total des punitions infligées s'élève à 75,731, dont 69,082 dans les maisons centrales et 6,649 dans les pénitenciers agricoles.

	MAISONS CENTRALES.			PÉNITENCIERS AGRICOLES.		
	1879.		PROPORTION en 1878.	1879.		PROPORTION en 1878.
	Nombre.	Proportion sur 100 punitions.		Nombre.	Proportion sur 100 punitions.	
Cellule	6,916	10.01	8.77	1,458	21.93	21.32
Salle de discipline	4,061	5.88	5.01	411	6.18	4.68
Pain sec	11,868	17.18	19.15	30	0.45	0.42
Autres privations alimentaires	22,470	32.53	28.88	1,889	28.41	28.42
Réduction de dixièmes.	6	0.01	0.01	»	»	»
Amendes	5,800	8.39	11.35	758	11.40	14.84
Autres punitions pécuniaires	2,102	3.04	1.95	754	11.34	10.74
Punitions diverses	3,363	4.87	3.50	275	4.14	4.81
Réprimandes	12,496	18.09	21.38	1,074	16.15	14.77
	69,082	100 »	100 »	6,649	100 »	100 »

Le nombre des condamnés punis ou réprimandés, a atteint 12,100, dont 10,417 dans les maisons centrales et 1,683 dans les pénitenciers agricoles, soit, par rapport au total des individus ayant été détenus pendant l'année, une proportion de 28.17 0/0, dans les premiers établissements, de 44.41 0/0 dans les seconds, contre 60.36 et 59.98 en 1878.

Les journées de cellule, de prévention, punition ou consignation forment un total de 85,527, dont 73,461 dans les maisons centrales et 12,066 dans les pénitenciers agricoles. Par suite la proportion du nombre des journées de cellule à celui des journées de détention ressort à 1.56 0/0, maisons centrales; 1.74 0/0, pénitenciers agricoles, contre 1.63 et 2.33 l'année précédente; et la durée moyenne du séjour en cellule, à 10 jours 62/100 et 8 jours 27/100 contre 12.56/100 et 10.61/100, l'année précédente.

Le mode de punition, dit de la salle de discipline, a été appliqué pendant 34,676 journées dont 33,052 dans les maisons centrales et 1,624 dans les pénitenciers agricoles. Ce procédé de répression n'a pu encore, faute de locaux convenablement disposés, être appliqué dans les maisons centrales d'Albertville, Gaillon, Landerneau, Poissy, Riom, Thouars; et dans les pénitenciers agricoles de Casabianda et Castelluccio.

Dans les maisons centrales on relève 1,183 journées de cellule de séquestration et 20,871 d'isolement.

La statistique des évasions se résume ainsi :

	TENTATIVES	ÉVASIONS	
		CONDAMNÉS	CONDAMNÉS
		repris	non repris
MAISONS CENTRALES			
Clairvaux	1	1	2
Embrun	»	1	»
Nîmes	1	»	»
Poissy	1	»	»
Thouars	2	»	»
Report	5	2	2

PÉNITENCIERS AGRICOLES

A reporter	5	2	2
Casabianda	»	18	»
Castelluccio	9	8	»
Chiavari	»	20	8
	14	48	10

TENTATIVES	ÉVASIONS		
	CONDAMNÉS	CONDAMNÉS	
	repris	non repris	
A reporter	5	2	2
Casabianda	»	18	»
Castelluccio	9	8	»
Chiavari	»	20	8
	14	48	10

En 1878, le nombre des évasions consommées, était de 7 dans les maisons centrales, 43 dans les pénitenciers agricoles; celui des tentatives, de 7 et 4.

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, le nombre des infractions déferées à la justice disciplinaire des établissements, a été de 3,594, soit par jour et par rapport à la population moyenne une proportion de 0.31 0/0 contre 0.35 0/0 en 1878.

Ce total se répartit ainsi :

	1879.		PROPORTION en 1878.
	Nombre.	Proportion sur 100 infractions.	
Vols	14	0.39	0.32
Voies de fait envers le personnel supérieur	»	»	»
— les agents de surveillance	»	»	»
— d'autres détenues	62	1.73	1.40
Rébellion, mutinerie	64	1.78	1.99
Actes d'immoralité	25	0.70	0.33
Infractions au silence	2,216	61.66	66.22
Refus de travail	60	1.67	1.88
Paresse, négligence dans le travail	127	3.53	2.01
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés	7	0.19	0.57
Infractions diverses	1,019	28.35	25.08
	3,594	100. »	100. »

Le nombre des punitions infligées est égal au nombre des infractions et se décompose de la manière suivante :

	1879.		PROPORTION en 1878.
	Nombre.	Proportion sur 100 infractions.	
Cellule.	637	17.72	48.73
Pain sec.	915	25.45	26.41
Autres privations alimentaires	1,401	30.63	22.34
Réduction de dixièmes.	»	»	0.02
Amendes.	142	3.95	2.38
Autres punitions pécuniaires	2	0.05	0.14
Punitions diverses	325	9.04	10.33
Réprimandes	472	13.16	19.65
	3,594	100. »	100. »

Le nombre des femmes punies ou réprimandées, s'élève à 1,517, soit par rapport au total des détenues (effectif au 31 décembre 1878 et entrées de l'année) une proportion de 35.16 0/0 au lieu de 38.37 0/0.

Le nombre des journées de cellule, de prévention, punition ou consignation, ayant été de 4,069, on trouve par rapport aux journées de détention, une proportion de 0.36 0/0 et la durée moyenne du séjour en cellule, est de 6 jours 39/100 contre 0.39 et 5 jours 94/100; 120 journées de cellule représentent la mesure de la séquestration, 96 celle de l'isolement.

Une tentative d'évasion a eu lieu à la maison centrale de Montpellier.

TABLEAU (XVI à XXII bis). — État sanitaire

L'état sanitaire donne lieu à des constatations généralement avorables.

TABLEAU

Le nombre des malades, au 31 décembre 1878, était de 459
Il est entré en 1879 7,275

Il est sorti :

	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles
Guéris	6,610	2,320
Transférés dans des établissements hospitaliers.	»	»
Au quartier d'aliénés de Gaillon	11	»
Libérés.	126	111
Décédés	495	80

Il restait au 31 décembre 1879. 492

La proportion des entrées à l'infirmerie par jour ressort à 0.15

	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles
	459	87
	7,275	2,538
	7,734	2,625
	7,242	2,511
	492	114
	0.15	0.36

Le nombre des journées d'infirmerie s'est élevé à 167,082 pour les premiers de ces établissements et à 45.623 pour les seconds, soit une proportion, par rapport aux journées de détention, de 3.55 et 6.44 0/0, et une durée moyenne de séjour à l'infirmerie de 21 jours 60/100 et 17 jours 38/100; il est décédé ainsi qu'on l'a vu plus haut 495 hommes dans les maisons centrales, 80 dans les pénitenciers agricoles; c'est une proportion par rapport au chiffre des malades traités, de 6.40 et 3.05 0/0, et par rapport à la population moyenne de 3.83 et 4.12 0/0.

Pour chacun des trois pénitenciers de la Corse:

On trouve la mortalité de	4.51 à Chiavari
—	4.00 à Casabianda
—	3.75 à Castelluccio

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont :

Dans les maisons centrales

Maladies des bronches et du larynx	884	soit 12.15 sur 100	contre 10.90 en 1878
Indigestions et embarras gastriques	782	— 10.74	— 10.94 —

Gastrites, entérites, diarrhées . . .	608	soit 8.36	sur 100	contre 7.83	en 1878.
Anémie, débilité, gangrène	523	— 7.18	—	—	7.12 —
Abcès, furoncles, ulcères, etc.	458	— 6.29	—	—	6.26 —
Fièvres diverses	358	— 4.92	—	—	5.42 —
Phtisie pulmonaire	277	— 3.81	—	—	4.17 —
Pneumonies, pleurésies	265	— 3.64	—	—	4.14 —

Dans les pénitenciers agricoles

Fièvres intermittentes	1,280	soit 50.43	sur 100	contre 55.08	en 1878.
Fièvres diverses	276	— 10.87	—	—	6.20 —
Anémie, débilité, gangrène	250	— 9.85	—	—	2.47 —
Maladies des bronches et du larynx	87	— 3.43	—	—	4.74 —
Gastrites, entérites, diarrhées	81	— 3.19	—	—	4.31 —
Maladies du foie, des voies biliaires et de la rate	68	— 2.68	—	—	3.44 —

Les maladies auxquelles on doit attribuer le plus grand nombre de décès, sont les suivantes :

Dans les maisons centrales

Phtisie pulmonaire	118	soit 23.84 0/0	contre 24.09	en 1878.
Pneumonies, pleurésies	57	— 11.52	—	11.94 —
Anémie, débilité, gangrène	47	— 9.49	—	9.38 —
Maladies du cerveau, de la moelle et des méninges	45	— 9.09	—	9.38 —
Gastrites, entérites, diarrhées	43	— 8.69	—	9.17 —

Dans les pénitenciers agricoles

Fièvre typhoïde	13	soit 16.25 0/0	contre 11.84	en 1878.
Pneumonies, pleurésies	13	— 16.25	—	11.84 —
Phtisie pulmonaire	12	— 15.00	—	9.21 —
Maladies des bronches et du larynx	6	— 7.50	—	6.58 —
Fièvre intermittente	5	— 6.25	—	9.21 —

Dans les établissements affectés aux femmes, l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1878, était de 421
 Les entrées pendant l'année 1879 se sont élevées à 1,783

Ensemble 1,904

Il est sorti :

Guéries	1,622	} 1,775
Transférées dans des établissements hospitaliers	14	
Libérées	21	
Décédées	418	

Il restait au 31 décembre 1879 129

La proportion des entrées à l'infirmerie, par jour et par rapport à la population moyenne, ressort à 0.16 0/0.

Le total des journées d'infirmerie a atteint 47,576, ou la proportion de 4.17 0/0, eu égard aux journées de détention; ce chiffre donne également une durée moyenne de séjour à l'infirmerie de 24 jours 99/100. Il est décédé 118 femmes, ce qui donne par rapport à la totalité des malades traitées, une proportion de 6.20 0/0; et par rapport à la population moyenne, de 3.77 0/0.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie, sont les suivantes :

Anémie, débilité, gangrène	236	soit 13.24 0/0	contre 9.33	en 1878.
Maladies des bronches et du larynx	219	— 12.28	—	12.84 —
Gastrites, entérites, diarrhées	199	— 11.16	—	11.21 —
Indigestions et embarras gastriques	127	— 7.12	—	10.48 —
Erysipèles	84	— 4.73	—	7.29 —
Maladies des organes génitaux	77	— 4.32	—	3.56 —

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont :

La phtisie pulmonaire	25	soit 21.19 0/0	contre 30.94	en 1878.
Les pneumonies et pleurésies	15	— 12.80	—	9.35 —
Les gastrites, entérites, diarrhées	12	— 10.17	—	4.32 —
Les maladies du cœur et du péricarde	9	— 7.63	—	8.63 —
Les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges	9	— 7.63	—	7.19 —

Pour chacun des établissements affectés aux femmes, la mortalité a été comparativement à l'effectif moyen :

à Cadillac de	5.96	0/0	contre 6.94	en 1878.
à Auberive de	5.58	—	2.95	—
à Montpellier de	4.66	—	5.37	—
à Rennes de	3.75	—	3.95	—
à Doullens de	2.63	—	2.98	—
à Clermont de	1.36	—	3.83	—

De même que pour les hommes, l'état sanitaire a été généralement satisfaisant.

TABLEAU XXIII. — Aliénation mentale. — Suicides.

Le nombre des individus signalés comme aliénés, épileptiques ou non, dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, s'élevait au 31 décembre 1878,

à	13 hommes	1 femme	
L'aliénation mentale a été constatée, pendant le cours de l'année 1879, chez	22	—	14
Ensemble	35	—	15
Il est sorti :			
Libérés ou décédés	8 hommes	1 femme	} 17 — 15 —
Transférés dans des établissements spéciaux	9	— 14 —	
Il restait au 31 décembre 1879.	18	—	—

Les détenus atteints d'épilepsie sans aliénation formaient, au 31 décembre 1878, un effectif de 47 hommes 6 femmes

Des symptômes de cette affection se sont manifestés en 1879, chez 22 — 1 —

Ensemble 69 — 7 —

Sont sortis :

Libérés ou décédés	26 hommes	4 femmes	} 31 — 4 —
Transférés dans des établissements spéciaux	5	— —	
Restaient au 31 décembre 1879.	38	—	3

Des signes d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, avaient été constatés pendant l'année 1878, chez 39 hommes et 20 femmes; d'épilepsie sans aliénation mentale, chez 102 hommes et 10 femmes.

On relève, dans les établissements affectés aux hommes, 8 tentatives de suicide par suspension, strangulation, chute et autres moyens et 7 suicides accomplis avec les mêmes modes de perpétration; on ne constate chez les femmes, qu'une seule tentative à l'aide d'un instrument tranchant.

Outre les individus signalés plus haut, comme aliénés ou épileptiques, le quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon, renfermait au 31 décembre 1878, un effectif de

Les entrées en 1879 ont été de 29

Ensemble 103

Sont sortis :

Par réintégration dans un établissement pénitentiaire	5	} 24	} 33
Par libération ou envoi dans des asiles	19		
— remise à leur famille	5		
Décès	4		
Étaient présents au 31 décembre 1879.	70		

L'aliénation mentale revêtait les caractères suivants, chez les individus admis pendant l'année 1879, manie 5, lypémanie générale 3, lypémanie partielle 9, folie épileptique 3, folie paralytique 3; l'épilepsie sans aliénation mentale figurait pour 6. Les renseignements complémentaires sur le nombre total des malades traités pendant l'année, sont résumés dans le tableau suivant :

	NOMBRE TOTAL des malades	AGE					CATÉGORIE PÉNALE				
		20 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans.	Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Emprisonnement	Reclusion	Travaux forcés	Peine capitale commuée en détention	Peine capitale commuée en reclusion
Manie	14	4	7	2	1	»	11	3	»	»	»
Lypémanie générale	9	1	5	3	»	»	6	3	»	»	»
Lypémanie partielle	31	10	13	5	3	»	13	11	5	1	1
Folie épileptique	4	»	2	1	1	»	4	»	»	»	»
Folie paralytique	9	»	3	5	1	»	5	3	1	»	»
Démence simple	10	2	2	2	2	2	6	3	1	»	»
Faiblesse intellectuelle	2	»	1	»	1	»	1	1	»	»	»
En observation	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
Epilepsie	80	17	34	18	9	2	46	24	8	1	1
	23	9	7	6	»	1	14	9	»	»	»
	103	26	41	24	9	3	60	33	8	1	1

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, 4 malades sont décédés, 1 était atteint de folie épileptique, 2 de folie paralytique, 1 de démence simple. Les deux condamnés qui ont été l'objet d'une commutation de peine étaient traités pour lypémanie partielle.

TABLEAU XXIV à XXVII. — Travail

Pour les établissements affectés aux hommes, j'extraits des tableaux XXIV à XXVII relatifs au travail, les renseignements ci-après :

	Maisons centrales	Pénitenciers agricoles
Nombre de journées de travail	3,478,543	533,960
Nombre moyen de détenus occupés	11,260	1,728
Soit, par rapport à l'effectif moyen général	87.19 0/0	89.07 0/0
Contre, en 1878	87.77 —	90.08 —
<hr/>		
Total des travailleurs, au 31 décembre 1879	10,728	1,970
Soit, par rapport à l'effectif à la même date	88.54 0/0	89.62 0/0
Contre, en 1878	88.59 —	82.80 —
<hr/>		
	fr. c.	fr. c.
Produit de la main-d'œuvre des condamnés	3,454,481 89	328,884 44
Soit, par journée de travail, en 1879	99 c. 30	61 c. 59
Contre, en 1878	96 c. 97	61 c. 55
Par journée de détention, en 1879	73 c. 29	46 c. 45
Contre, en 1878	72 c. 04	46 c. 37

Au point de vue de la nature des occupations auxquelles ils étaient appliqués, les 11,260 travailleurs, dans les maisons centrales, ont été ainsi répartis :

Services intérieurs agricoles	49
— économiques	1,781
Travaux aux bâtiments	153
Travaux extérieurs divers	118
<hr/>	
Ensemble	2,071
Travaux industriels	9,189

Le produit moyen par journée de travail, afférent à chacune de ces catégories, ressort à :

Services intérieurs agricoles	0.76.10	en 1879,	contre	0.74.51	en 1878.
— économiques	0.74.44	—	—	0.75.23	—
Travaux aux bâtiments	1.03.04	—	—	0.92.36	—
Travaux extérieurs divers	1.16.12	—	—	1.49.41	—
Travaux industriels	1.03.87	—	—	1.00.47	—

La nomenclature des industries, est à peu près la même qu'en 1878; la moyenne des salaires présente en général une amélioration sensible.

Les journées de travail dans les maisons centrales de femmes, s'élèvent au total de 890,041, le nombre moyen des travailleuses a été de 2,880, soit par rapport à la population moyenne, une proportion de 92.01 0/0 contre 92.05 en 1878. Le nombre des femmes occupées au 31 décembre 1879 était de 2,765, ou par rapport à l'effectif à la même date 91.28 0/0 contre 92.23 en 1878. Le produit du travail a atteint 836,508 fr. 50 c., soit :

Par journée de travail	93 c. 98	contre	92.64	en 1878.
Par journée de détention	73 c. 25	—	72.19	—

Les 2,880 ouvrières se répartissaient ainsi, d'après la nature des occupations :

Services économiques	379
Travaux industriels	2,501

Le produit moyen par journée de travail, a été pour la première catégorie de 67 c. 68, contre 67 c. 80 en 1878; pour la seconde de 97 c. 98, contre 96 c. 13.

On a vu plus haut, que la moyenne du produit du travail, par journée de détention était en 1879, de : hommes, maisons centrales 73 c. 29 pénitenciers agricoles 46 c. 45; femmes, maisons centrales 73 c. 25: ces chiffres ont été ainsi répartis entre le pécule des détenus et le Trésor ou les entrepreneurs :

	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION attribuée aux entrepreneurs	PORTION acquise au Trésor.	TOTAL
	DISPONIBLE.	RÉSERVE.			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes. — Maisons centrales	913,988 72	670,115 41	1,098,133 06	771,922 70	3,454,481 89
— Pénitenciers agricoles	77,136 26	65,113 37	»	186,634 61	328,884 44
Femmes. — Maisons centrales	172,913 30	137,537 19	506,038 01	»	836,508 50
TOTAL	1,164,038 28	892,786 17	1,604,193 07	958,557 31	4,619,874 83

Le montant total des produits de la main-d'œuvre, s'était élevé, l'année précédente, à 4,687,319 fr. 72 c.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des Condamnés sur leur pécule.

Dans les maisons centrales affectées aux hommes, les sommes prélevées par les condamnés sur leur pécule disponible, ont atteint le chiffre de 911,169 fr. 28 c., et se répartissent ainsi :

	fr.	c.	fr.	c.
Pain	82,993	08	}	729,757 43
Autres aliments	646,764	35		
Dépenses accidentelles (ports de lettres, frais d'actes, etc.)				31,418 60
Objets d'habillement et menus ustensiles				71,773 41
Secours aux familles				73,240 65
Restitutions				588 15
Dépenses exceptionnelles (retrait de fonds déposés, etc.)				4,391 04
Ensemble	<u>911,169</u>	<u>28</u>		

La moyenne de ces dépenses, est, par journée de détention :

Achat de pain et autres aliments	13 c. 46	contre	13 c. 41	en 1878.
— d'objets d'habillement et menus ustensiles	1 » 32	—	1 » 32	—
Autres dépenses	2 » 03	—	1 » 89	—
Soit, au total	<u>16 c. 81</u>	—	<u>16 c. 62</u>	—

Les dépenses effectuées par les femmes, sur leur pécule, s'élevèrent à 151,609 fr. 47 c., savoir :

	fr.	c.	fr.	c.
Pain			}	106,213 74
Autres aliments	106,213	74		
Dépenses accidentelles (ports de lettres, frais d'actes, etc.)				5,866 70
Objets d'habillement et menus ustensiles				18,967 11
Secours aux familles				20,037 87
Restitutions				210 92
Dépenses exceptionnelles (retrait de fonds déposés, etc.)				313 13
Ensemble	<u>151,609</u>	<u>47</u>		

Il ressort de ces chiffres, que la moyenne des dépenses par journée de détention a été, de :

Achat de pain et autres aliments	9 c. 30	contre	9 c. 39	en 1878.
— d'objets d'habillement et menus ustensiles	1 » 66	—	1 » 59	—
Autres dépenses	2 » 31	—	2 » 02	—
Total égal	<u>13 c. 27</u>	—	<u>13 »</u>	—

Il a été délivré gratuitement, des vivres supplémentaires, aux hommes, pour une valeur de 61,260 fr. 91 c., ou 1 c. 13 par journée de détention; aux femmes, pour 529 francs ou 0 c. 21 par jour.

Cette mesure bienveillante avait été exercée, l'année précédente, dans les proportions ci-après : aux hommes, 0 c. 042; aux femmes 0 c. 05. Dans quelques établissements de femmes, le pain est donné à discrétion aux détenues.

Les Tableaux XXIX et XXX font connaître la situation des libérés au moment de leur sortie; on y relève les renseignements suivants : 6,047 hommes, dont 5,564 des maisons centrales, 483 des pénitenciers agricoles et 1,134 femmes, ont été mis en liberté pendant le cours de l'année 1879.

Le nombre des libérations anticipées, s'est élevé, pour les hommes, à 331 ou 5,47 0/0 (maisons centrales, 285 ou 5,12 0/0, pénitenciers agricoles, 46 ou 9,52 0/0), pour les femmes, à 63 ou 5,56 0/0.

La proportion des individus qui avaient obtenu remise du restant de leur peine, était, en 1878, de 5,15 pour les hommes (maisons centrales 4,76, pénitenciers agricoles 8,92), pour les femmes de 5,95 0/0.

Au point de vue de la durée de la détention qu'ils avaient subie, et de leur âge au moment de la libération, les 6,047 hommes et les 1,134 femmes se répartissaient ainsi :

DURÉE DE LA DÉTENTION	1879				Proportion 0/0 en 1878		
	Nombre		Proportion 0/0		Hommes.	Femmes.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
1 an et moins	666	52	11.01	4.59	9.35	4.96	
Plus de 1 à 2 ans	3,214	599	53.15	52.82	57.73	56.78	
— 2 à 3 —	716	130	11.86	11.46	11.58	14.63	
— 3 à 4 —	347	66	5.73	5.82	7.92	7.27	
— 4 à 5 —	715	136	11.82	11.99	9.37	9.67	
Plus de 5 ans	389	151	6.43	13.32	4.05	6.69	
	6,047	1,134	100 »	100 »	100 »	100 »	
AGE	1879				Proportion 0/0 en 1878		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	De 16 à 20 ans	386	69	6.38	6.08	7.15	5.45
	Plus de 20 à 25 ans	877	163	14.50	14.37	15.57	13.14
	— 25 à 30 —	1,218	204	20.14	17.73	22.44	15.87
	— 30 à 40 —	1,704	319	28.18	28.13	26.28	30.00
	— 40 à 50 —	1,053	248	17.42	21.87	15.57	22.98
	— 50 à 60 —	621	107	10.27	9.44	8.84	9.50
— 60 à 70 —	162	22	2.68	1.94	3.54	2.89	
Plus de 70 ans	26	5	0.43	0.44	0.61	0.17	
	6,047	1,134	100 »	100 »	100 »	100 »	

Les renseignements qui suivent, font connaître la destination des libérés, leurs moyens présumés d'existence et le solde de pécule qu'ils ont reçu.

DESTINATION.	1879				Proportion 0/0 en 1878	
	Nombre		Proportion 0/0		Hommes.	Femmes.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
Étrangers expulsés	357	44	5.90	3.88	5.66	3.22
Incorporés dans les armées de terre et de mer	240	»	3.97	»	4.53	»
Malades et infirmes dirigés sur des établissements hospitaliers	14	2	0.23	0.18	0.16	0.08
Dirigés sur leur ancien do- micile :						
Sur leur demande	1,455	528	24.06	46.56	27.70	42.73
Par ordre	28	»	0.46	»	0.31	»
Dirigés sur une autre loca- lité :						
Sur leur demande	3,822	557	63.21	49.12	60. »	53.97
Par ordre	131	3	2.17	0.26	1.64	»
	6,047	1,134	100. »	100. »	100. »	100. »

MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE.	1879				Proportion 0/0 en 1878		
	Nombre		Proportion 0/0		Hommes.	Femmes.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
Paraissant avoir des res- sources personnelles.	303	88	5.01	7.76	4.08	9.83	
Ayant du travail assuré	1,971	337	32.60	49.12	34.60	41.16	
N'ayant pas de travail	3,000	338	49.61	29.81	48.47	37.36	
Hors d'état de travailler	162	80	2.68	7.05	2.51	6.69	
Remis à une société de pa- tronage	»	25	»	2.20	»	1.65	
Expulsés, incorporés dans l'armée, ou placés dans des établissements hospitaliers	611	46	10.10	4.06	10.34	3.31	
	6,047	1,134	100. »	100. »	100. »	100. »	
SITUATION PÉCUNIAIRE.	1879				Proportion 0/0 en 1878		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	Ayant reçu à leur résidence un pécule de 20 à 60 francs	1,294	209	21.39	18.43	23.61	21.90
	De plus de 60 à 100 francs	1,043	172	17.25	15.17	15.11	15.79
	De plus de 100 francs	1,676	399	27.72	35.19	25.26	31.90
	N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence, mais ayant pourvu à leurs frais de route et d'habillement.	1,947	339	32.20	29.89	34.69	29.39
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie.	87	15	1.44	1.32	1.33	0.82	
	6,047	1,134	100. »	100. »	100. »	100. »	

Le degré d'instruction des libérés, au moment de leur sortie, s'établit ainsi :

Illettrés à leur entrée.	HOMMES			FEMMES			
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	PRO- PORTION en 1878.	Nombre.	Proportion p. 0/0.	PRO- PORTION en 1878.	
							1879.
ayant appris à lire, à écrire et à cal- culer	à lire	402	20.12	17.98	130	25.24	24.74
	à lire et à écrire.	496	24.82	21.51	76	14.76	13.23
	à lire, à écrire et à cal- culer	438	21.92	19.47	46	8.93	7.39
	ayant acquis l'instruction pri- maire	100	5.01	5.07	1	0.20	0.34
	demeurés illettrés	562	28.13	35.97	262	50.57	54.30
	1,998	100. »	100. »	515	100. »	100. »	

		HOMMES.			FEMMES.		
		1879.		PRO-	1879.		PRO-
		Nombre.	Proportion p. 0/0.	PORTION en 1878.	Nombre.	Proportion p. 0/0.	PORTION en 1878.
Sachant lire à leur entrée	ayant à écrire.	560	39.77	38.87	109	40.22	42.80
	apparis à écrire et à calculer.	444	31.53	31.01	60	22.14	23.62
	ayant acquis l'instruction primaire.	84	5.97	8.29	7	2.58	2.95
	n'ayant pas fait de progrès.	320	22.73	22.14	95	35.06	30.63
		1,408	100. »	100. »	271	100. »	100. »
Sachant lire et écrire à leur entrée	ayant appris à calculer.	592	45.29	.06	143	54.79	54.58
	ayant acquis l'instruction primaire.	192	14.69	12.40	33	12.64	13.55
	n'ayant pas fait de progrès.	523	40.02	42.84	85	32.57	31.87
		1,307	100. »	100. »	261	100. »	100. »
Sachant lire et écrire à leur entrée	ayant reçu l'instruction primaire.	267	34.66	21.11	35	46.05	52.08
	n'ayant pas fait de progrès.	571	68.14	78.89	41	53.95	47.92
		838	100. »	100. »	76	100. »	100. »
Possédant l'instruction primaire	ayant fait des progrès.	170	34.27	45.09	6	54.55	50. »
	n'ayant pas fait de progrès.	326	65.73	84.91	5	45.45	50. »
		496	100. »	100. »	11	100. »	100. »

Ainsi qu'on a pu le voir par les chiffres qui précèdent, le nombre des individus illettrés ou sachant lire seulement, au moment de leur entrée, s'est élevé à 3,406 pour les hommes, et à 786 pour les femmes. Ils ont profité de l'enseignement scolaire, dans les proportions suivantes: 2,524 hommes ou 74.10 0/0 contre 69.21 en 1878, et 429 femmes ou 54.58 0/0 contre 53.22 l'année précédente.

1.916 hommes ou 31.69 0/0 et 246 femmes ou 21.69 0/0, restaient après leur libération, soumis à la surveillance de la haute police. En 1878, les proportions, 29.25 0/0 pour les hommes et 21.24 0/0 pour les femmes, exprimaient la même situation légale.

Les Tableaux XXXI et XXXII contiennent la répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre 1879, suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, et de punition. Je résume ainsi qu'il suit, ces renseignements, qui complètent les observations développées dans les tableaux précédents :

		HOMMES		FEMMES	
		1879	1878	1879	1878
RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION					
		p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0
	Travail en commun.	73.64	74.14	77.91	77.88
	— à l'isolement.	0.38	0.41	0.02	0.05
REPOS	Chômage, faute de travail.	0.87	0.70	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés.	3.77	3.29	3.22	3.02
	Jours fériés.	13.19	13.75	13.73	13.83
	Prescription médicale.	1.41	1.34	0.60	0.68
	Mauvais temps, réparation à l'outillage.	0.38	0.36	»	0.04
	Maladie.	3.92	3.57	4.17	4.10
	Cellule ou salle de discipline, sans travail.	2.24	2.24	0.35	0.10
		100. »	100. »	100. »	100. »
RÉPARTITION DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1879					
		p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0
	Travail en commun.	85.72	87.41	91.25	92.13
	— à l'isolement.	0.42	0.38	0.03	0.09
REPOS	Chômage, faute de travail.	2.19	0.74	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés.	3.70	3.56	3.37	3.09
	Prescription médicale.	1.66	1.49	0.73	0.47
	Mauvais temps, réparation à l'outillage.	0.31	1.18	»	»
	Infirmerie.	4.11	3.64	4.26	3.78
	Cellule sans travail, ou salle de discipline.	1.89	1.60	0.16	0.44
		100. »	100. »	100. »	100. »

Il ressort de ces chiffres que la situation, au 31 décembre 1879, ne présente pas de différences sensibles par rapport à l'époque correspondante en 1878.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

ALGÉRIE

J'ai fait connaître dans mon rapport sur la statistique de 1878 (page LX à LXII) que, dans le but de rendre la répression plus efficace, il avait été décidé que les indigènes condamnés en Algérie, à la reclusion, subiraient leur peine au pénitencier agricole de Casabianda. Les mêmes considérations ont déterminé l'administration à diriger sur le pénitencier de Castelluccio les arabes condamnés à plus de trois ans d'emprisonnement, et des dispositions ont été préparées, à cet effet, dès la fin de 1879.

D'autre part, ainsi que l'ont expliqué les précédents rapports, le vieux fort de « la Maison-Carrée » où avait été établie la maison centrale dite de l'Harrach, et qui fait partie du domaine militaire, pouvait à peine contenir 300 à 350 condamnés. Aussi, tout en maintenant à Oran les condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, récidivistes, avait-on été obligé de caserner la majeure partie de la population de cet établissement dans des bâtiments appartenant à l'entrepreneur général des services. Le marché de celui-ci expirait au 31 décembre 1879, et l'on ne pouvait songer ni à le prolonger, ni à en passer un autre dans des conditions qui mettaient l'État en quelque sorte à la discrétion d'un particulier pour l'exécution d'un service d'ordre public. Dans cette situation l'administration, a dû recourir à une nouvelle création.

Le Gouverneur de la Colonie a mis à la disposition du ministère de l'Intérieur les bâtiments de l'ancienne smala de spahis de

Berrouaghia, située à 40 kilomètres environ de Médéah, et dans lesquels on avait tenté d'établir une bergerie modèle; la concession comprend une étendue d'environ 600 hectares. Dès le mois d'octobre 1879 des mesures ont été prises en vue de l'installation sur ce point d'un pénitencier agricole, et des détachements de détenus pris à l'Harrach y ont été envoyés. Des ouvriers spéciaux y ont, en même temps, été transférés des maisons centrales de France. Les travaux d'appropriation des locaux de l'ancienne bergerie, ont aussitôt commencé et l'on a entrepris les constructions nécessaires tant pour le logement des détenus que pour l'installation du personnel et l'organisation des divers services administratifs, économiques ou agricoles qui ne pourraient trouver place à la smala. La plupart de ces constructions consistent en baraquements de planches avec soubassements en briques; les autres sont édifiées en briques et pierres. Les briques, les tuiles, la chaux, sont fabriqués par les condamnés; les pierres sont extraites par eux; ce sont eux qui, sous la direction d'agents de l'administration, exécutent tous les travaux.

L'intention de l'administration pénitentiaire serait de ne demeurer à Berrouaghia que le temps nécessaire pour mettre le domaine en valeur au moyen de défrichement, de plantations, de percements de routes, de travaux d'irrigation, et de constructions d'un certain nombre de corps de fermes sur des emplacements convenablement choisis. Ce domaine serait alors divisé en plusieurs lots offerts en vente au profit du Trésor. Les condamnés seraient alors transportés sur un autre point pour ouvrir un nouveau territoire à la colonisation libre. Une étude prolongée pendant plusieurs années est nécessaire pour permettre d'apprécier dans quelles conditions cette entreprise est réalisable.

Au 31 décembre 1878, les maisons centrales de l'Algérie renfermaient (Tabl. I)			
un effectif de	2,097	hommes	69 femmes
Il est entré en 1879	1,129	—	19 —
	Ensemble . . .	3,226	— 88 —
Il est sorti	1,475	—	23 —
L'effectif était, au 31 décembre 1879, de	1,751	—	65 —

Les 1,751 hommes étaient ainsi répartis :

Lambèze	1,082
L'Harrach	383
Berrouaghia	286

Le nombre des journées de détention ayant été de 732,368 pour les hommes, 25,066 pour les femmes, la population moyenne ressort, pour les uns à 2,006, pour les autres à 69; elle s'élevait, en 1878, à 2,061 et 69.

Au 31 décembre 1879, l'effectif était composé de la manière suivante, sous le rapport de la nature des peines, de la nature des crimes et délits ayant motivé les condamnations, de l'âge, de l'état civil, des antécédents judiciaires et de l'instruction.

	HOMMES		FEMMES		
	Nombre	Proportion p. 0/0	Nombre	Proportion p. 0/0	
<i>Nature des peines. (Tabl. II.)</i>					
Travaux forcés.	»	»	»	»	
Détention	1	0.06	37	56.92	
Reclusion.	564	32.21	6	9.23	
Emprisonnement.	1,186	67.73	22	33.85	
	1,751	100 »	65	100 »	
<i>Crimes et délits. (Tabl. III.)</i>					
§ 1 ^{er} .					
Vol qualifié	471	34.04	»	»	
Recel	36		»	»	
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit	34		»	»	
Pillage, envahissement de maisons habitées, avec violence, etc	14		»	»	
Fausse monnaie	12		»	»	
Association de malfaiteurs	10		»	»	
Faux témoignage.	10		»	»	
Autres crimes ou délits.	9		»	»	
§ 2.					
Vol simple.	663		46.20	»	»
Abus de confiance	41	»		»	
Escroquerie.	35	»		»	
Faux en écriture privée	13	»		»	
Vente et achat d'effets militaires	13	»		»	
Autres crimes ou délits	44	»	»		
§ 3.					
Rupture de ban	9	1.03	»	»	
Vagabondage.	4		»	»	
Evasion	4		»	»	
Faux en matière de certificat	1		»	»	
<i>A reporter</i>	1,423	81.27	»	»	

	HOMMES		FEMMES	
	Nombre	Proportion p. 0/0	Nombre	Proportion p. 0/0
<i>Report</i>	1,423	81.27	»	»
§ 4.				
Coups et blessures.	223	47.25	»	»
Meurtre	34		»	»
Outrages à des fonctionnaires, refus d'obéissance militaire, rébellion.	22		»	»
Attentat à la pudeur.	17		»	»
Autres crimes ou délits	6		»	»
§ 5.				
Homicide par imprudence	13	1.48	»	»
Autres crimes ou délits	13		»	»
	1,751	100 »	»	»
<i>Crimes et délits (Tabl. III bis.)</i>				
§ 1.				
Empoisonnement.	»	27.69	6	27.69
Recel	»		5	
Assassinat	»		2	
Excitations à la débauche	»		2	
Autres crimes ou délits.	»		3	
§ 2.				
Vol simple.	»	23.08	10	23.08
Complicité d'avortement	»		2	
— d'attentat à la pudeur.	»		2	
Escroquerie	»	»	1	»
§ § 3, 4.				
Meurtre	»	49.23	19	49.23
Infanticide	»		12	
Coups et blessures	»		1	
	»	»	65	100 »
<i>Age (Tabl. VI.)</i>				
16 à 20 ans	40	2.28	4	6.15
Plus de 20 à 25 ans	537	30.67	13	20 »
— 25 à 30 —	555	31.69	11	16.93
— 30 à 40 —	436	24.90	19	29.23
— 40 à 50 —	123	7.03	13	20 »
— 50 à 60 —	46	2.63	4	6.15
— 60 à 70 —	11	0.63	1	1.54
Plus de 70 ans	3	0.17	»	»
	1,751	100 »	65	100 »

	HOMMES		FEMMES		
	Nombre	Proportion p. 0/0	Nombre	Proportion p. 0/0	
<i>État civil</i> (Tabl. VII.)					
Célibataires ou veufs sans enfant	1,135	64.82	30	46.15	
— — ayant des enfants	66	3.77	17	26.15	
Mariés ayant des enfants.	391	22.33	10	15.39	
— sans enfant.	159	9.08	8	12.31	
	1,751	100 »	65	100 »	
<i>Religions</i> (Tabl. VIII.)					
Catholiques	491	28.04	20	30.77	
Protestants	27	1.54	1	1.54	
Israélites	20	1.14	1	1.54	
Musulmans.	1,213	69.28	42	64.61	
Autre	»	»	1	1.54	
	1,751	100 »	65	100 »	
<i>Antécédents judiciaires</i> (Tabl. X.)					
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive.	Une	279	15.94	4	6.15
	Deux.	127	7.25	»	»
	Trois.	62	3.54	»	»
	Quatre.	37	2.11	»	»
	Plus de quatre	64	3.66	»	»
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.	Une	221	12.62	3	4.62
	Deux.	97	5.54	»	»
	Trois et plus.	99	5.65	2	3.08
	986	56.31	9	13.85	
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans les établissements d'éducation correctionnelle.	20	1.14	»	»	
	1,006	57.45	9	13.85	
Exempts d'antécédents judiciaires	745	42.55	56	86.15	
	1,751	100 »	65	100 »	
<i>État de l'instruction au moment de l'entrée</i> (Tabl. XII.)					
Illettrés	1,506	86.01	60	92.31	
Sachant lire	49	2.80	»	»	
— lire et écrire.	134	7.65	5	7.69	
— lire, écrire et calculer.	46	2.63	»	»	
Possédant l'instruction primaire	16	0.91	»	»	
— une instruction plus élevée	»	»	»	»	
	1,751	100 »	65	100 »	

Le tableau XIII donne les résultats de l'enseignement pendant l'année.

Le nombre des condamnés ayant pris part à l'enseignement scolaire s'est élevé à 318 dont 299 hommes et 19 femmes. Les résultats suivants ont été obtenus :

	HOMMES		FEMMES		
	Nombre	Proportion p. 0/0	Nombre	Proportion p. 0/0	
Illettrés	Ayant appris à lire.	48	16.05	5	26.31
	— à lire et à écrire	45	15.05	3	15.79
	— à lire à écrire et à calculer.	4	1.34	»	»
Sachant lire	Demeurés illettrés.	50	16.72	6	31.58
	Ayant appris à écrire	30	10.03	»	»
	— à écrire et à calculer.	11	3.68	»	»
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès.	14	4.68	»	»
	n'ayant pas fait de progrès	11	3.68	»	»
	Ayant appris à calculer.	14	4.68	2	10.53
Sachant lire et écrire et calculer	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	1	0.34	»	»
	Ayant fait des progrès.	1	0.34	»	»
	N'ayant pas fait de progrès	33	11.04	3	15.79
TOTAUX	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	2	0.66	»	»
	Ayant fait des progrès.	31	10.37	»	»
	N'ayant pas fait de progrès	4	1.34	»	»
	299	100 »	19	100 »	

L'enseignement scolaire n'avait pu être organisé dès l'année 1879, au pénitencier agricole de Berrouaghia.

Le nombre de mises en lecture des livres de la bibliothèque a atteint 4,254 pour les hommes, 163 pour les femmes.

TABLEAU XIV. — Grâces, commutations de peines. — Récompenses.

Les grâces ou réduction de peines dont les détenus de l'Algérie ont été l'objet se sont élevées pour les hommes à 129, savoir :

Remise entière du restant de la peine	44	soit 34.11 0/0	contre 28.30 en 1878
Réduction de peine.	75	— 58.14	— 67.50 —
Remise de la surveillance	10	— 7.75	— 4.17 —

126 individus ont bénéficié de ces mesures, sur la proposition de l'administration. Celle-ci a également obtenu remise entière du restant de la peine, pour 3 femmes, et 4 réductions sur la peine.

TABLEAU XV. — *État Disciplinaire.*

7 individus ont été condamnés par les tribunaux ordinaires, pendant la captivité, pour coups et blessures à des gardiens ou à des co-détenus pour tentative d'évasion.

Le nombre des infractions déferées aux prétoires de justice disciplinaire des établissements, s'est élevé à 7,123, contre lesquelles il a été prononcé un nombre égal de punitions.

Elles se répartissent ainsi, sous déduction des manquements à la règle du silence à peu près inapplicable sur les chantiers extérieurs :

	1879.		PROPORTION en 1878.
	Nombre.	Proportion sur 100 infractions.	
Vols	314	6.34	4.16
Voies de fait envers les agents de surveillance, les contre-maitres libres	3	0.06	0.04
Voies de fait envers d'autres détenus	387	7.21	8.12
Rébellion, mutinerie	70	1.41	1.36
Actes d'immoralité	31	0.63	0.79
Refus de travail	213	4.51	4.61
Paresse, négligence dans le travail	504	10.18	8.70
Usage du tabac	684	13.72	11.39
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	289	5.74	7.03
Infractions diverses	2,485	50.20	53.80
	4,950	100 »	100 »

TABLEAU

Les mesures répressives prises par les Directeurs ont été :

	1879.		PROPORTION en 1878.
	Nombre.	Proportion sur 100 punitions.	
Cellule	982	13.79	12.51
Salle de discipline	720	10.11	9.83
Pain sec	1,966	27.60	23.75
Autres privations alimentaires	801	11.25	7.74
Amendes	699	9.81	9.70
Punitions diverses	956	13.42	20.23
Réprimandes	999	14.02	14.24
	7,123	100 »	100 »

Le nombre des condamnés punis ou réprimandés se répartit ainsi :

390 ont été punis	une fois
307 —	deux fois
218 —	trois fois
212 —	quatre fois et plus.

La proportion des individus punis, soit 1,527 par rapport au total des détenus ayant séjourné dans les trois établissements, ressort à 47.34 0/0 contre 65.02, en 1878.

Les journées de cellule de prévention, punition ou consignation se sont élevées à 10,469, de salle de discipline à 5,000, de privations alimentaires à 14,523.

Les journées de séquestration forment un total de 1,245, celles dites d'observation et d'isolement un total de 278.

En résumé l'état disciplinaire a été meilleur pour les hommes que l'année précédente.

Le nombre des évasions tentées a été de 5, celui des évasions consommées de 25, dont 3 seulement suivies de réintégration pendant l'année. En 1878, les évasions s'étaient élevées à 23.

Dans la maison centrale du Lazaret, on ne constate que 33 infractions (voies de fait envers d'autres détenus 4, actes d'immoralité 1, infractions au silence et diverses 28). Un nombre égal de

punitions a été appliqué (cellule 26, pain sec et autres privations alimentaires 6, réprimande 1). Ces punitions ont atteint 19 femmes sur 88 qui formaient la population détenue pendant l'année, soit 21.59 0/0.

Les journées de cellule, de prévention, punition ou consignation forment un total de 182. Les journées de privations alimentaires s'élèvent à 26.

Comparés à ceux de l'année précédente, ces chiffres n'offrent que des différences insignifiantes.

TABLEAUX XVI à XXIII. — État sanitaire. — Aliénation mentale. — Suicides.

L'État sanitaire a été généralement satisfaisant.

L'effectif de l'infirmerie, dans les établissements affectés aux hommes, était, au 31 décembre 1878, de 69
 Les entrées en 1879 se sont élevées à 1,213
 Ensemble 1,282

Sont sortis :
 Guéris 1,104 }
 Libérés 1 } 1,231
 Décédés 126 }
 Restaient à l'infirmerie au 31 décembre 1879 51

Les journées d'infirmerie forment un total de 24,906.

Les malades en traitement à l'infirmerie de la maison centrale du Lazaret, au 31 décembre 1878, étaient au nombre de 4
 Ont été admises pendant l'année 1879 20
 Ensemble 24

Sont sorties :
 Guéries 16 }
 Transférées dans des établissements hospitaliers 2 } 22
 Décédées 4 }
 L'effectif au 31 décembre 1879 était de 2

Le nombre des journées d'infirmerie a été de 1,488.

TABLEAU

Ces chiffres donnent les indications suivantes, comparées à celles de l'année précédente :

	HOMMES		FEMMES	
	1879	1878	1879	1878
Proportion des entrées à l'infirmerie par jour, et par rapport à la population moyenne	0.16 0/0	0.18 0/0	0.07 0/0	0.14 0/0
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention	3.40 0/0	3.27 0/0	5.94 0/0	12.71 0/0
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie	19 jours 43	17 jours 25	62 jours	66 jours 16
Proportion des décès au total des malades	9.83 0/0	6.95 0/0	16.67 0/0	10.21 0/0
Proportion des décès à la population moyenne	6.28 0/0	4.80 0/0	5.80 0/0	7.25 0/0

De même que l'année précédente, l'État sanitaire a été moins bon à l'Harrach que dans les autres établissements.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie ont été :

Pour les hommes :

Fièvres intermittentes 205 soit 16.90 0/0 contre 23.72 0/0 en 1878.
 Gastrites, entérites, diarrhées 191 — 15.74 — 6.44 —
 Maladies des bronches et du larynx 153 — 12.61 — 9.88 —
 Abscess, furoncles, ulcères 71 — 5.85 — 7.47 —
 Phtisie pulmonaire 28 — 2.31 — 3.22 —

Pour les femmes :

Phtisie pulmonaire 8 soit 40.00 0/0 contre 29.73 0/0 en 1878.
 Pneumonies, pleurésies 2 — 10.00 — 8.11 —
 Maladies des yeux 2 — 10.00 — 8.11 —

Les maladies qui ont occasionné la plus grande mortalité chez les hommes, sont : les gastrites, entérites, diarrhées, les maladies des bronches et du larynx et la phtisie pulmonaire; chez les femmes, la totalité des décès, soit 4, est due à la phtisie pulmonaire. Ainsi qu'en 1878, ce sont les affections de l'appareil respiratoire qui ont sévi avec le plus d'intensité.

Un seul cas d'épilepsie sans aliénation mentale a été constaté, chez les hommes, pendant l'année 1879. Il restait au 31 décembre 1878, 2 individus reconnus comme aliénés épileptiques ou non, et 5 autres épileptiques non aliénés. Ces malades étaient encore dans les établissements au 31 décembre 1879.

L'aliénation mentale a été constatée chez deux femmes, atteintes antérieurement à leur condamnation. Elles ont été dirigées pendant l'année, sur des établissements spéciaux.

Il n'est signalé aucun suicide, dans les maisons centrales d'Algérie.

TABLEAUX XXIV à XXVII. — Travail.

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des journées de travail s'est élevé à 522,914; dans la maison centrale de femmes, à 17,923. Ces chiffres donnent, respectivement, une population moyenne de 1,693 et 58 travailleurs, et par rapport à la population détenue pendant l'année, une proportion de 84.39 0/0 contre 79.73 en 1878, pour les hommes, de 84.05 0/0 contre 82.61 pour les femmes.

1,321 hommes ou 75.44 0/0, 59 femmes ou 90.77 0/0 étaient occupés au 31 décembre 1879. Ces proportions, à pareille époque de l'année précédente, étaient 84.69 et 91.30 0/0.

Les 1,693 travailleurs occupés pendant l'année se répartissaient ainsi :

Service intérieur	{ Agricole	367
	{ Economique	341
Travaux extérieurs		336
Travaux industriels		649

Sur les 58 femmes occupées pendant l'année, 19 étaient employées au service intérieur économique, 39 à des travaux de couture.

Le produit du travail, gratifications comprises, s'est élevé pour les hommes à 307,766 francs; pour les femmes à 7,134 fr. 52 c., soit par journée de travail 0 fr. 58,85, et 0 fr. 39,25.

TABLEAU

Ces sommes ont reçu les imputations suivantes :

	PÉCULE DES DÉTENUS.		PORTION restant à la disposition de l'État et concédée aux entrepreneurs.	TOTAL.
	Disponible.	Réserve.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes	82,839 83	69,839 48	153,066 69	307,766 »
Femmes	1,783 61	1,783 36	3,367 53	7,134 52
ENSEMBLE	84,643 44	71,622 84	158,634 21	314,900 52
Soit, par journée de détention:				
Hommes	0.41.31	0.20.85	0.21.03	0.53.19
Femmes	0.07.11	0.14.23	0.14.23	0.35.37

En 1878, la moyenne du produit du travail, par journée de détention était pour les hommes de 0 fr. 30 60; pour les femmes, de 0 fr. 23.78. Il y a donc eu une augmentation en faveur de l'année 1879.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Le tableau XXVIII contient les dépenses que les condamnés ont pu effectuer sur leur pécule, savoir :

	Hommes	Femmes
	fr. c.	fr. c.
Achat de pain	24,407 90	»
— d'autres aliments	50,890 51	1,520 75
— d'objets d'habillement et menus ustensiles	4,336 90	12 90
Dépenses accidentelles (ports de lettres, frais d'actes).	1,384 50	41 70
Secours aux familles	695 »	61 45
Restitutions	140 »	»
Dépenses exceptionnelles	»	8 20
Ensemble	81,854 81	1,645 »

La moyenne des dépenses par journée de détention, ressort ainsi qu'il suit :

Pour les hommes :

	fr. c.	contre	fr. c.	en 1878
Pain et autres aliments	0 1028		0 0767	
Objets d'habillement et menus ustensiles	0 0059	—	0 0104	—
Autres dépenses	0 0031	—	0 0034	—
Au total	0 1118	—	0 0905	—

Pour les femmes :

Pain et autres aliments	0 0606	contre	0 0817	en 1878
Objets d'habillement et menus ustensiles	0 0021	—	—	—
Autres dépenses	0 0029	—	0 0029	—
Au total	0 0656	—	0 0846	—

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement par l'administration, dans les maisons centrales d'hommes, pour une somme de 211 fr. 77 c. ou 0, 0003 par journée de détention.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie

930 hommes et 15 femmes ont été mis en liberté pendant l'année. 44 parmi les premiers, 3 parmi les secondes, avaient été l'objet de décisions gracieuses prises par l'administration.

Au point de vue de la destination, des moyens présumés d'existence et de la situation pécuniaire des 945 libérés, on trouve les renseignements suivants :

TABLEAU

	1879.				PROPORTION en 1878.		
	Nombre.		Proportion 0/0.				
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
DESTINATION	Etrangers expulsés	34	»	3.66	»	3.73	»
	Incorporés dans les armées de terre ou de mer	5	»	0.54	»	0.37	»
	Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers	»	»	»	»	0.29	»
	Dirigés sur leur ancien domicile :						
	Sur leur demande	521	12	56.02	80	52.16	72.73
	Par ordre	24	»	2.58	»	1.15	»
	Dirigés sur une autre localité :						
	Sur leur demande	340	1	36.55	6.67	40.52	27.27
	Par ordre	6	2	0.65	13.33	1.58	»
		930	15	100. »	100. »	100. »	100. »
MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE	Paraissant avoir des ressources personnelles	107	»	11.51	»	9.48	»
	Ayant du travail assuré	218	9	23.44	60 »	56.18	100. »
	N'ayant pas de travail assuré	547	5	58.82	33.33	27.33	»
	Hors d'état de travailler	49	1	2.04	6.67	2.15	»
	Expulsés, incorporés dans l'armée ou placés dans des établissements hospitaliers	39	»	4.19	»	4.61	»
	930	15	100. »	100. »	100. »	100. »	
SITUATION PÉCUNIAIRE	Ayant reçu à leur résidence un pécule de 20 à 60 francs	386	»	41.50	»	17.82	»
	de plus de 60 à 100 francs	128	»	13.76	»	10.63	»
	de plus de 100 francs	38	»	6.24	»	6.75	»
	N'ayant pas reçu de pécule de leur résidence, mais ayant pourvu à leurs frais d'habillement et de route	308	15	33.12	100 »	58.77	100. »
	Ayant reçu des secours de l'Etat	50	»	5.38	»	6.03	»
	930	15	100. »	100. »	100. »	100. »	

Au point de vue de l'instruction, on constate les résultats ci-après :

	Hommes	Femmes	
Illettrés à leur entrée	Ayant appris à lire	107	5
	— à lire et à écrire	97	3
	— à lire, à écrire et à calculer	40	«
	Demeurés illettrés	486	6
	730	—	

		Hommes	Femmes
Sachant lire à leur entrée	Ayant appris à écrire	5	»
	— à écrire et à calculer	13	»
	— N'ayant pas fait de progrès	21	»
		<u>39</u>	<u>»</u>
Sachant lire et écrire à leur entrée	Ayant appris à calculer	87	1
	N'ayant pas fait de progrès	8	»
		<u>95</u>	<u>1</u>
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée	Ayant acquis le complément de l'instruction primaire	48	»
	N'ayant pas fait de progrès	5	»
		<u>53</u>	<u>»</u>
Possédant à leur entrée le complément de l'instruction primaire	Ayant fait des progrès	10	»
	N'ayant pas fait de progrès	3	»
		<u>13</u>	<u>»</u>

Il ressort de ces chiffres, que la proportion des individus illettrés ou sachant seulement lire, qui ont profité de l'enseignement scolaire pendant leur captivité, a été de 35.37 0/0 contre 63.80 en 1878.

143 hommes et 2 femmes restaient après leur libération, soumis à la surveillance de la haute police. Les proportions sont respectivement 15.37 et 13.33 0/0 contre 33.05 et 18.18 0/0, l'année précédente.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

Je résume dans les deux tableaux suivants, la situation, des maisons centrales et des pénitenciers agricoles d'Algérie, au 31 décembre 1879.

TABLEAU

		HOMMES		FEMMES	
		1879	1878	1879	1878
RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION					
	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0
Travail en commun	71.40	67.13	71.50	70.23	
— à l'isolement	»	0.37	»	»	
Chômage, faute de travail	5.19	8.81	»	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.	0.08	0.12	»	»	
REPOS {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	2.03	1.87	3.87	1.15
	Jours fériés	12.53	12.34	15.96	15.41
	Prescription médicale	1.61	1.44	»	»
	Mauvais temps, réparations à l'outillage	1.48	2.30	»	»
Infirmerie	3.40	3.27	5.94	12.71	
Cellule sans travail et salle de discipline	2.28	2.35	0.73	0.50	
		<u>100</u>	<u>»</u>	<u>100</u>	<u>»</u>
RÉPARTITION DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE					
Travail en commun	75.44	84.21	90.77	78.13	
— à l'isolement	»	0.48	»	»	
Chômage, faute de travail	14.05	4.01	»	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.	0.06	»	»	»	
REPOS {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	3.88	1.96	6.15	3.12
	Prescription médicale	1.26	2.48	»	»
	Mauvais temps, réparation à l'outillage	»	»	»	»
	Infirmerie	2.91	3.26	3.08	18.75
Cellule sans travail et salle de discipline	2.40	5.58	»	»	
		<u>100</u>	<u>»</u>	<u>100</u>	<u>»</u>

L'examen de ces chiffres, donne lieu de constater, que les résultats sont généralement plus favorables que l'année précédente, mais qu'il existe encore une grande différence, entre la situation des établissements d'Algérie et les maisons centrales et pénitenciers agricoles de France. Toutefois il convient de remarquer, que la proportion des individus inoccupés (chômage, faute de travail) qui s'élève à 14.05 0/0 contre 4.01 0/0 en 1878, est due en totalité, à la maison centrale de l'Harrach, évacuée à la fin de l'année 1879.

TROISIÈME PARTIE

MAISON DE DÉTENTION

La maison de détention de Belle-Isle, renfermait (Tableau I) au 31 décembre 1878, un effectif de 365 hommes,

Sont entrés pendant l'année 1879 :			
Venant du lieu de leur condamnation.	10	}	30 —
Du dépôt de déportés par commutation.	1		
De la Nouvelle-Calédonie	19		
		Ensemble.	395 —

Sont sortis :			
Libérés ou graciés	219	}	246 —
Transférés dans divers établissements pénitentiaires.	24		
Décédés	3		
		Restaient, au 31 décembre 1879.	149 —

Le nombre total des journées de détention s'est élevé à 72,111, soit une population moyenne de 197 contre 510 en 1878.

Un individu condamné à la déportation, mais maintenu en France à raison de son état de santé, est compris dans le chiffre de 149, mentionné plus haut.

Sous le rapport de la durée des peines prononcées contre eux ou substituées par décision gracieuse à des peines plus fortes, les 148 condamnés à la détention, se trouvaient ainsi répartis :

5 ans	6	soit	4.05 0/0	contre	8.33 0/0	en 1878.
Plus de 5 ans et moins de 10.	"	—	"	—	13.61	—
10 ans.	45	—	30.41	—	37.78	—
Plus de 10 à 15 ans	9	—	6.08	—	6.39	—
Plus de 15 à 20 ans	87	—	58.78	—	33.89	—
A perpétuité.	1	—	0.68	—	"	—

Les faits ayant motivé les condamnations de ces 149 détenus, sont les suivants (tableau III) :

<i>Déportation</i>	
Intelligences avec l'ennemi	1
<i>Détention</i>	
Vol qualifié	1
Meurtre	1
Outrages à des fonctionnaires publics, refus d'obéissance militaire, rébellion	88
Désertion	43
Port d'armes et d'uniforme dans un mouvement insurrectionnel	10
Intelligences avec l'ennemi	5
Total	149

On comptait dans cet effectif, 139 Français, 7 Allemands, 3 Belges.

Le tableau X contient les renseignements relatifs à ceux des détenus ayant des antécédents judiciaires.

69 individus avaient subi des condamnations antérieures entraînant les peines de la récidive, savoir :

Une	42
Deux	17
Trois	5
Quatre	3
Plus de quatre	2

38 avaient subi seulement des condamnations d'un an et au-dessous, savoir :

Une	19
Deux	8
Trois et plus	11

3 avaient été renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Le nombre des condamnés récidivistes ou non récidivistes soumis à la surveillance à l'expiration de la peine qu'ils subissaient, était de 90.

TABLEAU XIV.

Remise entière du restant de la peine, a été accordée à 59 individus. Des réductions sur la peine de 1 à 3 ans ont été accordées à 12 détenus, de 3 ans et moins de 5 ans à 4, de 5 ans et plus à 30.

Un condamné a obtenu remise de la surveillance au moment de sa libération. Le total de ces mesures de clémence s'élève à 90.

TABLEAU XV.

De même que l'année précédente, l'état disciplinaire a été généralement satisfaisant.

Le nombre total des infractions déférées au prétoire de l'Établissement s'est élevé à 167, soit une proportion de 0.23 0/0 par jour et par rapport à la population moyenne, contre 0.26 0/0 en 1878.

Un nombre égal de punitions a été infligé, il se répartit entre 69 individus punis ou réprimandés, ainsi qu'il suit :

20 punis une fois.
21 — deux fois.
8 — trois fois.
20 — quatre fois et plus.

Le nombre de 69 donne une proportion de 17.47 0/0 détenus punis contre 30.11 0/0 en 1878.

Les journées de cellule de punition, prévention ou consignation ont atteint 377; les journées de privations alimentaires, 145. Aucune évasion n'a été accomplie ou tentée pendant l'année.

TABLEAUX XVI à XVIII, XIX ter et XXI ter. — État sanitaire.

L'état sanitaire a été satisfaisant.

L'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1878, était de	21
Les entrées en 1879 se sont élevées à	86
Ensemble	107

Il est sorti :

Guéris	91	}	99
Libérés	5		
Décédés	3		

Il restait au 31 décembre 1879 8

malades en traitement.

La proportion des décès relativement à la population moyenne a été de 1.52 0/0 contre 1.57 0/0 l'année précédente.

Le nombre des journées d'infirmerie s'est élevé à 3,275 ou 4.54 0/0, par rapport aux journées de détention.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie, sont : les maladies des bronches et du larynx (18 ou 20.93 0/0), les contusions, plaies, luxations (11 ou 12.79 0/0), les rhumatismes (9 ou 10.59 0/0) les érysipèles (7 ou 8.14 0/0).

Les 3 décès constatés précédemment, sont dus, savoir : 2 aux maladies des bronches et du larynx, 1 à la phtisie pulmonaire. On a constaté 1 cas d'épilepsie sans aliénation mentale, chez un individu libéré pendant l'année. Aucun suicide n'a été accompli ou tenté. (Tableau XXIII).

TABLEAUX XXIV à XXVIII. — Travail.

Les condamnés à la détention n'étant pas soumis aux mêmes obligations que les détenus des maisons centrales, le travail acquiert peu d'importance à la prison de Belle-Isle.

Le total des journées de travail a été de 42,433, ce qui donne un nombre moyen de travailleurs, pendant l'année, s'élevant à 137. Ceux-ci ont été occupés au service intérieur agricole et économique, à des travaux de terrassements et à la confection de chaussons et de filets de pêche. Le produit du travail a été de 40,351 fr. 21 c. soit 0 fr. 95,08 par journée de travail et 0 fr. 46.29 par journée de détention.

Cette somme de 40,351 fr. 21 c. a été ainsi répartie :

Aux détenus : pécule disponible	12,351 14	} 22,791 32
— réserve	10,440 18	
Au Trésor		17,559 89

Pendant l'année, les condamnés ont dépensé sur leur pécule, 19,634 fr. 82 c., savoir :

Achat de pain	1,442 48
— d'autres aliments	11,769 29
Effets d'habillement et menus ustensiles	3,131 75
Secours aux familles	1,839 »
Restitutions	5 »
Ports de lettres, frais d'actes, etc.	1,447 30

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement par les soins de l'administration, pour une somme de 270 fr. 28 c.

TABLEAU XXIX. — Libérés.

Pendant l'année, 219 condamnés ont été mis en liberté, 160 après expiration de leur peine, 59 par décision gracieuse.

Sous le rapport de la destination et des moyens présumés d'existence, ils se répartissaient de la façon suivante :

	1879		1878
	Nombre	Proportion p. 0/0	Proportion p. 0/0
Etrangers expulsés	5	2.28	0.51
Dirigés sur leur ancien domicile :			
Sur leur demande	54	24.66	22.92
Dirigés sur une autre localité :			
Sur leur demande	160	73.06	76.57
	219	100 »	100 »
Etrangers expulsés	5	2.28	0.51
Paraissant avoir des ressources personnelles	6	2.74	1.04
Ayant du travail assuré	98	44.75	46.60
N'ayant pas de travail assuré	110	50.23	50.63
Hors d'état de travailler	»	»	1.26
	219	100 »	100 »

Aucun libéré ne restait, au moment de sa mise en liberté, soumis à la surveillance de la haute police. On a vu plus haut (tableau III) que le nombre des individus condamnés pour faits insurrectionnels s'élevait à 10.

Il convient d'ajouter à ce chiffre, 7 condamnés à la déportation, en dépôt, au quartier spécial de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Sur ce nombre, 3 ont été graciés pendant l'année, 4 ont été transférés dans d'autres établissements pénitentiaires.

QUATRIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

FRANCE

Les changements survenus pendant le cours de l'année dans la nomenclature des colonies privées sont les suivants :

L'établissement de Saint-Léon (Haute-Garonne) affecté aux jeunes garçons et celui de Villepreux (Seine-et-Oise) affecté aux jeunes filles, ont été supprimés par mesure d'ordre.

Un établissement nouveau destiné à recevoir des garçons a été fondé à Fontaine (Aube). Il n'en sera pas fait mention dans les tableaux de statistique, en raison du peu d'intérêt que pourraient présenter des résultats recueillis pendant quelques mois à peine.

La colonie de Courcelles (Haute-Marne), qui figure dans la statistique de l'année précédente, a été transférée, dans le même département, à Bologne, dont elle a pris le nom à partir de 1879.

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Effectif au 31 décembre 1879.

L'effectif des établissements affectés aux jeunes garçons, était au 31 décembre 1878 de	7,585
Les entrées, pendant l'année se sont élevées à	2,356
	<hr/>
Ensemble.	9,941
Les sorties ont été de	2,427
	<hr/>
Il restait au 31 décembre 1879	7,514

Le nombre total des journées de détention s'est élevé à 2,724,496, soit une population annuelle moyenne de 7,464 contre 7,561 en 1878.

L'effectif de 7,514, restant au 31 décembre, se répartit ainsi, au point de vue de la nature des établissements dans lesquels les jeunes détenus étaient renfermés :

Colonies pénitentiaires publiques.	2,399	soit	31.93	0/0
— privées.	5,115	—	68.07	
	<u>7,514</u>		<u>100</u>	»

Ces proportions étaient en 1878, dans les premiers établissements de 28.93 0/0, dans les seconds de 71,07 0/0.

Dans les établissements affectés aux filles, l'effectif était au 31 décembre 1878 de	1,840
Sont entrées pendant l'année.	757
Ensemble	<u>2,597</u>
Sont sorties.	789
Restaient au 31 décembre 1879.	<u>1,808</u>

Cet effectif au 31 décembre était ainsi réparti: 41 ou 2.82 0/0 dans le quartier correctionnel affecté aux jeunes filles, 1,767 ou 97.18 0/0 dans les établissements privés. Les proportions étaient respectivement, en 1878, de 2.34 et 97.66 0/0.

Le nombre total des journées de détention s'étant élevé à 658,312 (quartier correctionnel 15,976, établissements privés 642,336), la population moyenne ressort à 1,804 (quartier correctionnel 44, établissements privés 1,760).

TABLEAU II. — Répartition de la population au 31 décembre, sous le rapport du caractère légal de la détention.

La population se répartissait ainsi, dans les établissements affectés aux garçons :

Acquittés, comme ayant agi sans discernement, et placés sous la tutelle de l'administration par application de l'article 66 du Code pénal 7,301 soit 97.16 0/0 contre 97.42 en 1878.

Condamnés à l'emprisonnement pour 2 ans et moins par application de l'article 67 du Code pénal	38	soit	0.51	0/0	contre	0.38	en 1878.
Pour plus de 2 ans	136	—	1.81	—	—	1.83	—
Détenus par correction paternelle (1).	39	—	0.52	—	—	0.37	—

Les 7,301 enfants acquittés (art. 66), se répartissaient ainsi, sous le rapport de la durée de la correction :

Moins de 1 an	9
Plus de 1 à 2 ans	164
— de 2 à 4 —	997
— de 4 à 6 —	2,679
— de 6 à 8 —	2,102
— de 8 à 10 —	1,048
— de 10 à 12 —	269
— de 12 à 14 —	33

Les 174 enfants condamnés (art. 67), se répartissaient ainsi, sous le rapport de la durée de la peine :

Moins de 1 an	6
1 an	1
Plus de 1 à 2 ans	31
— de 2 à 4 —	46
— de 4 à 6 —	63
— de 6 à 8 —	15
— de 8 à 10 —	8
— de 10 à 12 —	4

La population des établissements affectés aux filles, était ainsi composée sous le rapport de la situation légale :

Placées sous la tutelle de l'administration (art. 66)	1,622	—	89.72	0/0	contre	89.67	en 1878.
Condamnées (art. 67)	24	—	1.32	—	—	1.47	—
Détenues par correction paternelle (2).	162	—	8.96	—	—	8.86	—
	<u>1,808</u>		<u>100</u>			<u>100</u>	»

(1) En outre 54 mineurs étaient détenus par voie de correction paternelle dans les prisons départementales.
 (2) Les prisons départementales renfermaient en outre 15 jeunes filles détenues par voie de correction paternelle.

Sous le rapport de la durée de l'éducation correctionnelle, les jeunes filles acquittées (art. 66), étaient ainsi réparties :

Moins de 1 an	10
Plus de 1 à 2 ans	51
— de 2 à 4 —	258
— de 4 à 6 —	607
— de 6 à 8 —	454
— de 8 à 10 —	170
— de 10 à 12 —	63
— de 12 à 14 —	9

Celles qui étaient condamnées (art. 67), se répartissaient ainsi :

Moins de 1 an	1
Plus de 1 à 2 ans	2
— de 2 à 4 —	5
— de 4 à 6 —	11
— de 6 à 8 —	3
— de 8 à 10 —	1
— de 10 à 12 —	1

TABLEAUX III à IX.

La population au 31 décembre 1879 se répartissait ainsi, suivant les faits ayant motivé des décisions judiciaires :

	Jeunes garçons	Jeunes filles
Assassinat et empoisonnement	4	3
Meurtre, coups et blessures	151	13
Incendie	135	35
Attentats à la pudeur	320	204
Vol qualifié, fausse monnaie	370	47
Vol simple, escroquerie, etc.	4,691	939
Mendicité, vagabondage	1,679	395
Autres délits et crimes	125	10
Désobéissance à l'autorité paternelle	39	162

Elle était composée de la manière suivante, d'après l'âge des détenus :

Au moment du délit qui a motivé une décision judiciaire :

	Jeunes garçons	Jeunes filles
Au-dessous de 8 ans	101	32
De 8 à 10 ans	735	150
— 10 à 12 —	1,927	336
— 12 à 14 —	2,464	557
— 14 à 15 —	1,441	413
Plus de 15 et moins de 16	846	270

Au 31 décembre 1879 :

	Jeunes garçons	Jeunes filles
Au-dessous de 8 ans	11	11
De 8 à 10 ans	167	53
— 10 à 12 —	544	122
— 12 à 14 —	1,573	344
— 14 à 16 —	2,410	552
— 16 à 18 —	2,150	488
— 18 à 20 —	650	233
Au-dessus de 20 ans	9	5

Je résume ainsi qu'il suit l'état civil et la situation des familles des jeunes détenus.

	Jeunes garçons	Jeunes filles	
État civil. {	Enfants légitimes	6,495	1,471
	— naturels	1,019	337
Situation des familles. {	Enfants appartenant à des parents aisés	75	60
	— appartenant à des parents vivant de leur travail	5,799	1,177
	— appartenant à des mendiants, vagabonds, ou prostituées	956	433
	— appartenant à des parents inconnus ou disparus	684	138

Je consigne ici, quelques renseignements établissant les conditions défavorables, dans lesquelles les jeunes détenus se trouvaient placés, en raison de la situation de leurs parents :

	Jeunes garçons	Jeunes filles
Issus de repris de justice	1,138	557
Orphelins d'un de leurs parents	2,374	404
Orphelins de père et de mère	571	214
Élevés dans les hospices	149	20

Parmi les jeunes garçons, on relève : catholiques, 7,494 ou 99.73 0/0; protestants, 5 ou 0,07 0/0; israélites, 15 ou 0,20 0/0.

Parmi les jeunes filles : catholiques, 1,759 ou 97.29 0/0; protestantes, 46 ou 2.54 0/0; israélites, 3 ou 0.17 0/0.

969 jeunes garçons, 45 jeunes filles avaient déjà été envoyés en correction, les chiffres suivants font connaître le nombre des récidives.

Ayant été antérieurement envoyés en correction ou condamnés :

	Jeunes garçons	Jeunes filles
Une fois	713	28
Deux fois	141	9
Trois fois	59	7
Quatre fois	29	1
Cinq fois et plus	27	»
	<u>969</u>	<u>45</u>

Les jeunes détenus qui antérieurement à leur entrée dans les établissements avaient exercé des professions agricoles, industrielles ou autres, étaient ainsi classés :

Ayant commencé l'apprentissage d'une profession :

	Jeunes garçons	Jeunes filles
Industrielle	1,373	272
Agricole	1,001	79
Autre	472	208
	<u>2,846</u>	<u>559</u>

N'ayant exercé aucune profession, avant leur détention	<u>4,668</u>	<u>1,249</u>
	<u>7,514</u>	<u>1,808</u>

Les chiffres suivants indiquent le degré d'instruction scolaire des jeunes détenus, au moment de leur entrée :

	Jeunes garçons	Jeunes filles
Illettrés	4,265	1,168
Sachant lire	1,004	325
— lire et écrire	1,519	262
— lire, écrire et calculer	697	49
Possédant l'instruction primaire complète	28	4
Possédant une instruction plus élevée	1	»

La proportion des illettrés ressort à 58.09 0/0 pour les jeunes garçons et à 64.60 0/0 pour les jeunes filles, contre 56.85 0/0 pour les premiers, 64.08 0/0 pour les secondes, en 1878.

Tous les renseignements qui précèdent, comparés à ceux que renferme la statistique des années antérieures, n'indiquent aucune modification importante dans la composition de la population des établissements.

TABLEAU X. — Mouvement des écoles. — Résultats de l'enseignement. — Bibliothèques.

Étaient présents à l'école, au 31 décembre 1878, dans les établissements affectés aux jeunes garçons	7,578
Ont été admis pendant l'année	2,181
	<u>9,759</u>
Sont sortis	2,245
	<u>7,514</u>

Il restait au 31 décembre 1879

Les 9,759 jeunes garçons qui ont participé à l'enseignement scolaire, se répartissaient ainsi, sous le rapport du degré d'instruction qu'ils possédaient, au commencement de l'année 1879.

Illettrés	1,611
Sachant lire	1,274
— lire et écrire	1,940
— lire, écrire et calculer	4,934

Les résultats obtenus pendant l'année 1879, ont été les suivants :

Illettrés ayant appris à lire	558	} 9,759
— à lire et à écrire	357	
— à lire, à écrire et à calculer	121	
Demeurés illettrés	575	
Sachant lire, ayant fait des progrès	296	
— ayant appris à écrire	598	
— à écrire et à calculer	204	
— n'ayant pas fait de progrès	176	
Sachant lire et écrire, ayant fait des progrès	648	
— ayant appris à calculer	847	
— ayant reçu le complément de l'instruction primaire	181	
— n'ayant pas fait de progrès	264	
Sachant lire, écrire et calculer, ayant fait des progrès	2,203	
— ayant reçu le complément de l'instruction primaire	2,300	
— n'ayant pas fait de progrès	431	

La proportion des jeunes détenus ayant profité des leçons de l'instituteur s'est élevé à 85.19 0/0 contre 83.18 0/0 en 1878.

Le nombre des volumes existant dans les bibliothèques des établissements d'éducation correctionnelle, affectés aux jeunes garçons, s'élevait à 12,071.

Il a été pourvu pendant l'année à 34,992 mises en lecture.

Dans les établissements affectés aux jeunes filles, le nombre de celles qui recevaient l'enseignement primaire était, au 31 décembre 1878, de 1,840
 Les admissions pendant l'année, se sont élevées à 749

	Ensemble.	2,589
Sont sorties.		781
Il restait au 31 décembre 1879		<u>1,808</u>

Les 2,589 jeunes détenues ayant fréquenté l'école, étaient ainsi classées sous le rapport de l'instruction au moment de leur entrée.

Illettrés	582
Sachant lire	366
— lire et écrire	618
— lire, écrire et calculer.	1,023

Les résultats suivants ont été obtenus pendant l'année 1879.

Illettrées ayant appris à lire.	170	} 2,589
— à lire et à écrire	106	
— à lire, à écrire et à calculer	82	
Demeurées illettrées.	224	
Sachant lire, ayant fait des progrès	101	
— ayant appris à écrire.	175	
— à écrire et à calculer.	50	
— n'ayant pas fait de progrès	40	
Sachant lire et écrire, ayant fait des progrès.	233	
— ayant appris à calculer	249	
— ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	17	
Sachant lire et écrire, n'ayant pas fait de progrès.	99	
Sachant lire, écrire et calculer, ayant fait des progrès	488	
— — ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	500	
— — n'ayant pas fait de progrès	35	

La proportion des jeunes filles qui ont profité de l'enseignement a été de 84.64 0/0 contre 81.16 0/0 l'année précédente.

Les bibliothèques des établissements affectés aux jeunes filles, renfermaient 6,481 volumes. Le nombre des mises en lecture s'est élevé à 9,240.

TABLEAU XI. — *État moral et disciplinaire.*

40 jeunes détenus (22 dans les établissements publics, 18 dans les établissements privés) ont obtenu remise entière du restant de leur peine ou du temps de leur correction. La libération provisoire a été accordée à 679 autres jeunes garçons (colonies publiques 343, colonies privées 336). Pendant l'année 1878, il n'y avait eu que 12 grâces et 522 mises en liberté provisoire.

Il a été accordé, en outre, 70,626 récompenses, savoir :

Livrets de caisse d'épargne.	339
Livres et instruments d'honneur.	2,690
Récompenses pécuniaires.	43,189
Récompenses honorifiques	4,495
Autres récompenses	19,913

L'année précédente, les mêmes récompenses ne s'élevaient qu'à 59,761.

Les tribunaux ordinaires ont eu à statuer sur 20 délits commis pendant la détention (1 dans les colonies publiques, 19 dans les colonies privées) et sur 18 autres délits commis en état d'évasion.

En 1878, le nombre des jeunes détenus déferés à ces tribunaux, ne s'était élevé qu'à 16.

Le nombre des infractions relevant de la compétence des prétoires de justice disciplinaires des établissements, s'est élevé à 39,646 (19,348 dans les colonies publiques, et à 20,298 dans les colonies privées), savoir :

Vols.	2,210
Actes d'immoralité.	424
Voies de fait.	1,701
Paresse	5,990
Insubordination	2,267
Autres infractions	27,054

Le nombre des évasions consommées a atteint 379, savoir :

	Colonies publiques	Colonies privées	TOTAL
Evadés repris pendant l'année	80	198	278
— non repris au 31 décembre.	14	87	101
	94	285	379

En outre, 244 jeunes détenus (86 dans les colonies publiques, 158 dans les colonies privées) ont tenté de s'évader.

En 1878, le nombre des évasions consommées, s'était élevé à 271, dont 194 suivies de réintégration, celui des tentatives d'évasion, à 234.

Il a été prononcé, par la justice disciplinaire des établissements, 36,941 punitions ainsi réparties :

	Colonies publiques	Colonies privées
Cachot ou cellule	1,746	2,218
Autres punitions disciplinaires	16,508	16,469
	<u>18,254</u>	<u>18,687</u>

Le nombre des jeunes détenus qui, à raison de leur insubordination ont dû être transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, s'est élevé à 92 (2 dans les colonies publiques, 90 dans les colonies privées).

Dans les établissements affectés aux jeunes filles, 3 grâces entières et 50 mises en liberté provisoire ont été accordées, pendant l'année.

Le nombre des autres récompenses s'est élevé à 7,589, savoir : livrets de caisse d'épargne 88, livres et instruments d'honneur 1,633, récompenses pécuniaires 2,495, récompenses honorifiques 963, autres récompenses 2,410.

On relève 3,586 infractions qui se répartissent ainsi :

Vols	242
Actes d'immoralité	230
Voies de fait	41
Paresse	1,013
Insubordinations	580
Autres infractions	1,480

Le nombre des évasions consommées s'est élevé à 12 dont 6 suivies de réintégration pendant l'année, celui des tentatives, à 7. L'année précédente, on avait constaté 5 évasions, dont 3 suivies de réintégration et 4 tentatives. Le nombre des punitions infligées par la justice disciplinaire des établissements, s'est élevé à 3,089 (cachot ou cellule 320, autres punitions 2.769).

8 Jeunes filles appartenant aux établissements privés, ont été transférées dans d'autres établissements pénitentiaires, par mesure disciplinaire.

TABLEAU XII. — État sanitaire.

Dans les établissements affectés aux garçons, le nombre des admissions à l'infirmerie s'est élevé à 1,783, dont 769 dans les colonies publiques, 1,014 dans les colonies privées. La phtisie pulmonaire a motivé 84 admissions, les scrofules 84, la fièvre typhoïde 32, les maladies des voies digestives 320, les autres maladies 1,263, soit sur 100 cas de maladie :

	1879			1878
	Colonies publiques	Colonies privées	TOTAL	
Phtisie pulmonaire	3.51	5.62	4.71	3.91
Scrofules	4.03	5.23	4.71	3.65
Fièvre typhoïde	2.60	1.18	1.79	0.51
Scorbut	»	»	»	0.20
Maladies des voies digestives	7.41	25.94	17.95	19.22
Maladies diverses	82.45	62.03	70.84	72.51
	100 »	100 »	100 »	100 »

Le nombre des décès a été de 80, dont 26 dans les établissements publics, 54 dans les établissements privés. Ils se répartissent ainsi, d'après la nature de la maladie qui les a occasionnés :

	Colonies publiques	Colonies privées	TOTAL
Phtisie pulmonaire	12	19	31
Scrofules	»	1	1
Fièvre typhoïde	4	4	8
Maladies des voies digestives	1	8	9
Maladies diverses	9	22	31
	26	54	80

Soit sur 100 décès :

	1879			1878
	Colonies publiques	Colonies privées	TOTAL	
Phtisie pulmonaire.	46.45	35.49	38.75	48.61
Scrofule	»	1.85	1.25	1.39
Fièvre typhoïde	15.38	7.44	10. »	9.72
Maladies des voies digestives.	3.85	14.81	11.25	15.28
Maladies diverses.	34.62	40.74	38.75	25 »
	100 »	100 »	100 »	100 »

Les journées d'infirméric ont atteint le chiffre de 36,423, dont 19,145 dans les colonies pénitenciaires publiques, 17,278, dans les colonies privées.

Le nombre des jeunes détenus traités dans les hôpitaux s'est élevé à 29 (colonies publiques 3, colonies privées 26); celui des journées de traitement à l'hôpital à 2,031 (colonies publiques 246, colonies privées 1,785); 3 jeunes détenus appartenant aux colonies privées y sont décédés.

Aucun suicide n'a été constaté : 1 jeune détenu a été victime d'un accident survenu dans une colonie privée; on relève 7 cas d'épilepsie sans aliénation mentale dans les colonies pénitenciaires privées.

En 1878, on avait constaté, dans les établissements publics 3 cas d'aliénation mentale et 3 cas d'épilepsie sans aliénation, dans les établissement privés, 2 cas d'aliénation mentale et 13 cas d'épilepsie simple.

Il résulte des renseignements qui précèdent, que la population moyenne ayant séjourné à l'infirméric a été de 2,335 pour les colonies publiques, et de 5,129 pour les colonies privées. De même, la proportion des décès pour 100 individus a été de 1.11 dans les premiers établissements, et de 1.07 dans les seconds.

Dans les établissements affectés aux jeunes filles, 424 malades ont été admises à l'infirméric.

Les maladies qui ont motivé ces admissions, sont :

Phtisie pulmonaire	49	soit sur 100 admissions	11.56	contre	9.67	en 1878
Scrofules	160	—	37.73	—	31.69	—
Fièvre typhoïde	20	—	4.72	—	10.70	—
Scorbut	»	—	»	—	0.21	—
Maladies des voies digestives	115	—	27.12	—	27.57	—
Maladies diverses.	80	—	18.87	—	20.16	—

39 décès ont eu lieu dans les infirmeries, ils avaient été occasionnés : par la phtisie pulmonaire 21, les scrofules 2, la fièvre typhoïde 5, les maladies des voies digestives 3, les autres maladies 8, soit sur 100 décès :

	1879	1878
Phtisie pulmonaire.	53.85	51.73
Scrofules	5.13	1.72
Fièvre typhoïde	12.82	18.97
Scorbut	»	1.72
Maladies des voies digestives.	7.69	5.17
Maladies diverses.	20.51	20.69
	100 »	100 »

En outre, 7 jeunes filles ont été transférées dans les hôpitaux et y sont demeurées en traitement pendant 554 jours. Une seule a succombé à la maladie qui avait motivé son admission à l'hôpital.

Un autre décès est dû à une cause accidentelle, ce qui porte à 41 le chiffre total des décès. De ces diverses données, il ressort que la proportion moyenne des infirmeries a été de 1,804 et la population des décès de 2.22 0/0. On a constaté l'existence de l'aliénation mentale chez 4 jeunes détenues; 4 autres ont eu des accès d'épilepsie; les chiffres étaient respectivement 3 et 6 en 1878.

TABLEAUX XIII et XIV. — Travail.

Le nombre des jeunes détenus occupés, au 31 décembre 1879, était de 7,056 dont 2,020 dans les établissements publics et 5,036 dans les établissements privés; celui des inoccupés, par suite

de maladie, était de 101 (colonies publiques 48, colonies privées 53); en punition de 18 (colonies publiques 16, colonies privées 2); pour d'autres de motifs 339 (colonies publiques 315, colonies privées 24); soit sur un effectif de 100 jeunes détenus :

	1879			1878
	Colonies publiques	Colonies privées	TOTAL	
Occupés	84.20	98.46	93.91	95.62
Inoccupés, malades.	2 »	1.03	1.34	1.09
— en punition.	0.67	0.04	0.24	0.53
— divers motifs.	13.13	0.47	4.51	2.76
	100 »	100 »	100 »	100 »

Le nombre total des journées de travail, s'est élevé à 2,151,342 (colonies pénitentiaires publiques 648,683, colonies privées 1,502,659), ce qui représente un effectif moyen de 69,62 travailleurs dont 2,099 dans les établissements publics, 4,863 dans les établissements privés et par rapport à la population moyenne une proportion de 93.27 0/0 contre 94.14 en 1878.

Par rapport au genre d'occupation auquel ils étaient employés, les 6,962 travailleurs formant l'effectif moyen étaient ainsi répartis :

	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL
	publiques	privées	
Services économiques	239	321	580
Travaux agricoles	1,106	3,429	4,235
— industriels	734	1,443	2,147
	2,099	4,863	6,962

TABEAU

Soit sur 100 jeunes gens détenus occupés pendant l'année 1879 :

	1879			1878
	Colonies publiques	Colonies privées	TOTAL	
Services économiques	12.34	6.60	8.33	8.29
Travaux agricoles	32.69	64.34	60.83	62.60
— industriels	34.97	29.06	30.84	29.11
	100 »	100 »	100 »	100 »

Sur ce nombre de 6,962 travailleurs, 224 jeunes détenus avaient été confiés provisoirement à des particuliers, pendant le cours de l'année; 56 appartenait aux colonies pénitentiaires publiques, 168 aux colonies privées.

Dans les établissements affectés aux jeunes filles, la population était ainsi répartie au 31 décembre 1879 :

Occupées	1,767	soit	97.73 0/0	contre	95.54	en	1878.
Inoccupées {	Malades.	21	—	1.16	—	3.21	—
	En punition	»	—	»	—	»	—
	Pour d'autres motifs	20	—	1.11	—	1.25	—
Ensemble.	1,808	—	100	—	100	—	—

Les journées de travail s'étant élevées à 498,007, le nombre moyen des jeunes détenus occupés a été de 1,612, savoir :

Services économiques	377	soit	23.39 0/0	contre	24.60	en	1878
Travaux agricoles	323	—	20.35	—	19.53	—	—
— Industriels	907	—	56.26	—	55.87	—	—
Ensemble.	1,612	—	100	—	100	—	—

La proportion de l'effectif moyen des détenues occupées à la population moyenne totale, ressort à 89.36 0/0 en 1879, contre 87.04 0/0 l'année précédente.

TABLEAUX XV et XVI — Situation des jeunes détenus au moment de leur libération.

Le nombre des jeunes garçons mis en liberté, pendant l'année 1879, s'est élevé à 1,813, savoir :

	ÉTABLISSEMENTS		TOTAL
	publics	privés	
Par expiration de la peine ou du temps de la correction	322	772	1,094
Par grâce ou mise en liberté provisoire	365	354	719
	687	1,126	1,813
Soit sur 100 libérés :			
Expiration du temps fixé par l'arrêt ou le jugement	46.87	68.56	60.34
Libération anticipée	53.13	31.44	39.66
	100	100	100

En 1878, la proportion des jeunes détenus mis en liberté par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt avait été de 65.91 0/0, celle des jeunes détenus graciés ou mis en liberté provisoire de 34.09 0/0.

Je résume dans le tableau suivant, en les comparant à ceux de la précédente année, les renseignements relatifs à l'âge, à l'instruction scolaire, à l'instruction professionnelle et à la destination des 1,813 jeunes garçons libérés.

AGE	0/0		en 1878.	
	1879	1878	1879	1878
Agés de 12 ans et au-dessous	0.83	0.77	0.83	0.77
— 12 à 16 ans	15.83	15.41	15.83	15.41
— 16 à 18 ans	40.38	44.73	40.38	44.73
— 18 à 20 ans	42.13	38.73	42.13	38.73
— Plus de 20 ans	0.83	0.36	0.83	0.36
	100 »	100 »	100 »	100 »

	0/0		en 1878.	
	1879	1878	1879	1878
INSTRUCTION SCOLAIRE	Illettrés	Ayant appris à lire	5.63	6.19
		— à lire et à écrire	11.69	13.80
	à leur	— à lire, à écrire et à calculer	26.64	23.92
		Ayant acquis l'instruction primaire	3.75	4.05
	entrée	Demeurés illettrés	4.19	2.20
		Ayant appris à écrire	1.82	3.33
	Sachant	— à écrire et à calculer	10.70	12.19
		Ayant acquis l'instruction primaire	3.36	3.27
	lire	N'ayant pas fait de progrès	0.27	»
		Ayant appris à calculer	13.24	11.66
Sachant lire et écrire	Ayant acquis l'instruction primaire	9.38	11.36	
	N'ayant pas fait de progrès	0.72	0.59	
Sachant lire, écrire et calculer	Ayant acquis l'instruction primaire	6.40	6.25	
	N'ayant pas fait de progrès	1.82	0.89	
Possédant l'instruction primaire	Ayant fait des progrès	0.28	0.18	
	N'ayant pas fait de progrès	0.11	0.12	
		100 »	100 »	
INSTRUCTION PROFESSIONNELLE	Ayant appris un métier agricole	64.92	64.61	
	— Industriel	32.27	33.37	
	— Autre	1.54	1.37	
	N'ayant pas appris de métier	1.27	0.65	
		100 »	100 »	
DESTINATION	Restés dans l'établissement	1.05	0.89	
	Rentrés dans leurs familles	64.75	63.30	
	Confiés à des sociétés de patronage	0.83	1.01	
	Engagés militaires	11.47	12.31	
	Placés par les soins des directeurs, comme ouvriers, domestiques, etc	21.90	22.49	
		100 »	100 »	

Parmi les 1,813 jeunes détenus libérés, 1,440 ont reçu, à leur

sortie, des habillements évalués à la somme de 48,963 fr. 88 c. 1,387 ont reçu des secours de route s'élevant à 51,129 fr. 51 c.

Dans les établissements affectés aux jeunes filles, le nombre des mises en liberté s'est élevé à 365, dont 330 ou 90.41 0/0 par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt, 35 ou 9.59 0/0 par grâce ou libération provisoire.

Ces proportions avaient été, en 1878, de 85.24 et 14.76 0/0.

Sous le rapport de l'âge, les libérées étaient ainsi réparties :

Agées de 12 ans et au-dessous	1.10 0/0	contre	3.13	en 1878
— 12 à 16 ans	14.25	—	13.55	—
— 16 à 18 —	33.97	—	31.33	—
— 18 à 20 —	43.01	—	49.10	—
— plus de 20 ans	7.67	—	2.89	—
	<u>100</u>		<u>100</u>	

Il ressort de ces chiffres que les libérations des plus jeunes et celles des plus âgées ont été effectuées dans des conditions plus favorables que l'année précédente, où les mises en liberté avaient déjà marqué une amélioration concernant les jeunes détenues âgées de 18 à 20 ans.

L'instruction scolaire des libérées se traduit par les résultats suivants :

	1879	1878	
Illettrées à leur entrée	Ayant appris à lire	5.75	8.73
	— à lire et à écrire	14.25	11.14
	— à lire, à écrire et à calculer	26.30	26.81
Sachant lire	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	10.96	13.86
	Demeurées illettrées	2.47	2.11
	Ayant appris à écrire	3.56	1.81
Sachant lire et écrire	— à écrire et à calculer	14.24	13.55
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	7.12	9.04
	N'ayant pas fait de progrès	»	1.20
Sachant lire et écrire et calculer	Ayant appris à calculer	4.66	4.52
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	9.86	6.93
	N'ayant pas fait de progrès	0.28	»
Possédant l'instruction primaire	Ayant acquis l'instruction primaire	0.53	0.30
	N'ayant pas fait de progrès	»	»
	<u>100</u>	<u>100</u>	

L'instruction professionnelle acquise par les jeunes détenues, s'établit ainsi :

	1879	1878
Ayant appris un métier agricole	29.31	23.49
— industriel	59.73	51.51
— autre	7.95	15.36
N'ayant pas appris de métier	3.01	9.64
	<u>100</u>	<u>100</u>

Il ressort de ces chiffres que les résultats ont été plus favorables qu'en 1878.

Le placement des jeunes libérées s'est effectué dans les conditions suivantes :

	1879	1878
Restées dans les établissements	6.03	10.54
Rentrées dans leurs familles	71.23	73.80
Remises à une société de patronage	6.58	5.12
Placées comme ouvrières ou domestiques	16.16	10.54
	<u>100 »</u>	<u>100 »</u>

La situation a été plus favorable que l'année précédente, bien que la proportion des jeunes filles rentrées dans leurs familles, trop souvent peu dignes de confiance, ait peu diminué.

354 jeunes détenues ou 96.99 0/0 ont reçu à leur sortie des habillements évalués à 20,096 fr. 20 c.; 283 ou 77.53 0/0 ont reçu des secours de route s'élevant à 6,012 francs.

ALGÉRIE

L'Algérie ne possède qu'une seule colonie pénitentiaire et correctionnelle de jeunes détenus, celle de M'Zéra.

Cet établissement privé renfermait au 31 décembre 1878, un effectif de 136 jeunes garçons
 Les entrées pendant l'année 1879 se sont élevées à 48 —
 Ensemble 184 —
 Le nombre des sorties a été de 35 —
 Il restait au 31 décembre 1879. 149 —

Le nombre total des journées de détention a atteint 53,197, soit une population moyenne de 146 jeunes détenus contre 133 en 1878.

J'extraits des tableaux I à IX les renseignements suivants relatifs à la composition de l'effectif au 31 décembre :

	1879		1878
	Nombre	Proportion p. 0/0	Proportion p. 0/0
<i>Caractère légal de la détention</i>			
Acquittés, placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.).	120	80.54	83.09
Condamnés (art. 67 et 69).	29	19.46	16.91
Détenus par correction paternelle	»	»	»
	149	100 »	100
<i>Durée de la correction</i>			
Moins de 1 an.	1	0.85	0.88
de 1 à 2 ans.	14	11.67	6.19
— 2 à 4 —	30	25 »	23.90
— 4 à 6 —	45	37.50	41.39
— 6 à 8 —	23	19.17	20.36
— 8 à 10 —	6	5 »	3.54
— 10 à 12 —	1	0.83	3.54
— 12 à 14 —	»	»	»
	120	100	100

Durée de la peine

	1879	1878
	Nombre	Proportion p. 0/0
1 an.	3	10.35
plus de 1 à 2 ans	1	3.45
De 2 à 4 ans.	5	17.24
— 4 à 6 —	13	41.83
— 6 à 8 —	2	6.89
— 8 à 10 —	1	6.89
— 10 à 12 —	3	10.35
	29	100

Nature des crimes et délits

	1879	1878
	Nombre	Proportion p. 0/0
Assassinat, empoisonnement.	1	0.67
Meurtre, coups et blessures	26	17.43
Incendie.	2	1.34
Attentats aux meurs	26	17.43
Vol simple, escroquerie	82	55.04
Mendicité et vagabondage	»	»
Autres crimes ou délits	12	8.03
	149	100

Département où les enfants ont été jugés

	1879	1878
	Nombre	Proportion p. 0/0
Marne	1	0.67
Alger	49	32.90
Constantine	55	36.90
Oran.	44	29.53
	149	100

Age au moment du délit

	1879	1878
	Nombre	Proportion p. 0/0
12 à 14 ans	54	36.24
plus de 15 et moins de 16 ans.	39	26.18
— 14 à 15 ans	27	18.12
— 10 à 12 —	24	16.10
— 8 à 10 —	5	3.36
	149	100

Age au 31 Décembre 1879

	1879	1878
	Nombre	Proportion p. 0/0
de 16 à 18 ans.	40	26.85
— 18 à 20 —	28	18.79
— 12 à 14 —	24	16.11
— 14 à 16 —	22	14.76
— 10 à 12 —	21	14.09
Plus de 20 —	9	6.04
de 8 à 10 ans	5	3.36
	149	100

	1879		1878
	Nombre	proportion p. 0/0	Proportion p. 0/0
<i>Etat civil</i>			
Enfants légitimes.....	144	96.64	94.85
Enfants naturels.....	5	3.36	5.15
	149	100 »	100 »
<i>Situation des familles</i>			
Parents vivant de leur travail.....	137	91.95	93.38
— inconnus ou disparus.....	12	8.05	6.62
	149	100 »	100 »
<i>Renseignements divers</i>			
Enfants dont les parents ont subi des condamnations.....	4	2.68	1.47
Orphelins d'un de leurs parents.....	15	10.08	13.97
Orphelin de père et de mère.....	8	5.36	10.29
<i>Religions</i>			
Musulmans.....	110	73.83	68.38
Catholiques.....	28	18.79	23.53
Israélites.....	11	7.38	8.09
	149	100 »	100 »
<i>Antécédents judiciaires</i>			
Antérieurement condamnés ou envoyés en correction :			
Une fois.....	11	7.38	6.62
Deux fois.....	3	2.01	1.47
Exempts d'antécédents judiciaires.....	135	90.61	91.91
<i>Instruction professionnelle au moment de l'entrée.....</i>			
	149	100 »	100 »
Ayant commencé l'apprentissage d'une profession industrielle.....			
— agricole.....	9	6.04	8.09
— autre.....	58	38.92	33.09
Sans profession.....	23	15.44	12.50
	89	59.60	46.32
<i>Instruction scolaire au moment de l'entrée dans l'établissement.....</i>			
	149	100 »	100 »
Illettrés.....			
Sachant lire.....	140	93.97	89.71
— lire et écrire.....	4	2.68	5.15
— lire, écrire et calculer.....	2	1.34	2.20
	3	2.01	2.94
	149	101 »	100 »

Le tableau X indique les résultats de l'enseignement pendant l'année.

Le nombre des élèves au 31 décembre 1878 était de.....	136
Ont été admis à l'école pendant l'année 1879,.....	48
Ensemble.....	184
Les sorties se sont élevées à.....	35
Il restait au 31 décembre 1879.....	149

Parmi les 184 jeunes détenus ayant fréquenté l'école, on comptait :

Illettrés.....	98
Sachant lire.....	43
— lire et écrire.....	25
— lire, écrire et calculer.....	18

Des 98 élèves illettrés :

Ont appris à lire.....	47	soit 47.96 0/0	contre 35.05 en 1878
Sont demeurés illettrés.....	51	— 52.04	— 64.95 —

Des 43 sachant lire :

Ont fait des progrès.....	2	} — 100 » — 82.35 —
Ont appris à écrire.....	41	
N'ont pas fait de progrès.....	»	— » — 17.65 —

Des 25 sachant lire et écrire :

Ont fait des progrès.....	4	} — 80.00 — 70.59 —
Ont appris à calculer.....	16	
N'ont pas fait de progrès.....	5	— 20.00 — 29.41 —

Des 18 sachant lire, écrire et calculer :

Ont fait des progrès.....	7	} — 83.33 — 76.92 —
Ont reçu le complément de l'instruction primaire.....	8	
N'ont pas fait de progrès.....	3	— 16.67 — 23.08 —

Soit une proportion générale de 67.93 0/0 jeunes détenus ayant profité de l'enseignement scolaire; cette proportion n'était que de 54.03 l'année précédente.

La bibliothèque de l'établissement a pourvu pendant l'année à 325 mises en lecture.

96 jeunes détenus ont reçu des récompenses pécuniaires; 4 a obtenu sa mise en liberté provisoire.

La statistique disciplinaire (tabl XI) relève 70 infractions qui ont consisté en :

Vols.	12	soit 17.44 0/0	contre 13.33	en 1878
Actes d'immoralité	4	— 5.71	— 8.33	—
Voies de fait	6	— 8.57	— 6.67	—
Paresse.	28	— 40.00	— 38.34	—
Insubordination.	3	— 4.29	— 5.00	—
Autres infractions.	17	— 24.29	— 28.33	—

Ces infractions ont motivé 13 mises en cellule, soit une proportion entrant dans le total des punitions pour 18.57 0/0 contre 28.23 l'année précédente

Il a été accompli 8 évasions dont 3 ont été suivies de réintégration dans le courant de l'année. En 1878, on n'avait constaté que 5 évasions.

Le nombre des admissions à l'infirmerie (tabl. XII) s'est élevé à 35; soit 0,06 0/0 par jour contre 0,07 en 1878.

Les maladies qui ont motivé ces admissions, sont :

Scrofules.	6	soit 17.44 0/0	contre 12.12	en 1878
Fièvre typhoïde	10	— 28.57	— 12.12	—
Autres maladies.	19	— 54.29	— 51.52	—
Maladies des voies digestives	»	— »	— 24.24	—

Le nombre des journées de maladie s'est élevé à 514; soit 0.97 sur 100 journées de détention contre 1.42 l'année précédente.

Il y a eu 2 décès seulement, causés par la fièvre typhoïde; soit une mortalité de 1.37 0/0 contre 3.0/0 en 1878.

De même que l'année précédente, la totalité de l'effectif, soit 149 jeunes détenus, était occupée au 31 décembre 1879; 6 étaient employés aux services économiques, 126 à des travaux agricoles, 17 à des travaux industriels.

Le nombre moyen des travailleurs a été de 99.05 0/0, par rapport à la population moyenne, contre 98.15 en 1878.

TABLEAUX XV et XVI. — Libérés.

Pendant l'année, 28 jeunes détenus ont été mis en liberté, 27 par expiration de temps fixé par l'arrêt ou le jugement, 1 à titre provisoire; 4 étaient âgés de 12 à 16 ans, 13 de 16 à 18 ans, 10 de 18 à 20 ans, 1 de plus de 20 ans.

Le tableau suivant indique les résultats de l'enseignement scolaire et professionnel pendant leur détention :

		1879		1878
		Nombre	Proportion p. 0/0	Proportion p. 0/0
<i>Instruction scolaire</i>				
Illettrés à leur entrée	Ayant appris à lire	4	14.29	18.75
	— à lire et à écrire	3	10.71	21.87
	— à lire, à écrire et à calculer	»	»	12.50
	Demeurés illettrés.	8	28.57	40.63
Sachant lire à leur rentrée, ayant appris à écrire	6	21.43	»	
Sachant lire et écrire à leur rentrée	Ayant appris à calculer	2	7.14	»
	Ayant acquis l'instruction primaire	5	17.86	6.25
		28	100	100
<i>Instruction professionnelle</i>				
	Ayant appris un métier agricole.	25	89.29	96.88
	— Industriel.	3	10.71	3.12
		28	100	100

De même qu'en 1878, tous les libérés sont rentrés dans leurs familles.

En résumé, au point de vue de l'instruction scolaire et professionnelle et de l'état sanitaire, la situation a été plus favorable à la colonie de M'Zéra, que l'année précédente.

CINQUIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT DE JUSTICE ET DE CORRECTION; CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

FRANCE

Pendant le cours de l'année 1879, le régime de l'emprisonnement individuel a été mis en pratique dans la maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours, dans la maison d'arrêt et de correction d'Étampes, et dans le dépôt près le Palais de justice de Dijon. Le premier de ces établissements contient 104 cellules (sexe masculin 82, sexe féminin 22), le second 36 (29 et 7), le troisième 37 (30 et 7).

La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas (1,135 cellules pour hommes), un quartier de celle de la Santé (464 cellules pour hommes) à Paris, et la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould (24 cellules pour le sexe masculin, 6 pour le sexe féminin) ayant été antérieurement l'objet de décisions de classement, les mesures prises en 1879 portent à 6 le nombre des établissements où est appliqué le mode d'emprisonnement prescrit par la loi du 5 juin 1875.

Le règlement provisoire du 3 juin 1878 a été rigoureusement observé et les rapports des agents chargés d'en surveiller l'exé-

cution constatent que le nouveau régime a fonctionné d'une manière très satisfaisante. Il a été reconnu que l'isolement n'exerçait aucune influence nuisible sur la santé des détenus.

D'un autre côté l'emprisonnement individuel a été le plus souvent accepté avec empressement par les détenus condamnés pour la première fois et susceptibles d'amendement; les récidivistes, au contraire, ont paru le redouter beaucoup plus que l'emprisonnement en commun.

L'administration a d'ailleurs fait tous ses efforts pour organiser dans les établissements classés, en dehors de l'enseignement scolaire proprement dit, des conférences morales que tous les détenus ont paru suivre avec intérêt.

Une circulaire en date du 5 avril 1879 a été adressée aux préfets, qui en ont donné connaissance aux conseils généraux, afin d'affirmer de nouveau l'adhésion réfléchie du Gouvernement au système établi par la loi du 5 juin 1875, et sa ferme volonté d'en assurer l'exécution.

Cette communication était destinée à lever les doutes qui avaient été exprimés, au sein de quelques-unes des assemblées départementales, sur le caractère définitif de la nouvelle législation pénitentiaire, et à stimuler, par des considérations d'intérêt social, le zèle de celles qui n'avaient pas apprécié exactement la portée de la réforme; l'Administration a atteint le but qu'elle se proposait.

Sauf dans un nombre très restreint de départements, il ne s'est plus produit, comme au début, d'objections systématiques à l'introduction du régime de l'emprisonnement individuel et dans les autres, ceux des conseils généraux qui ne se sont pas engagés immédiatement dans la voie où l'Administration les conviait d'entrer ont invoqué des considérations financières dont il était impossible de ne pas tenir compte.

L'importante question de la réorganisation des Prisons de la Seine, a été l'objet d'une étude très attentive; mais la difficulté de créer les ressources suffisantes pour faire face à une dépense qui est évaluée à 22,399,355 francs a encore retardé l'exécution du projet.

Pendant l'année 1879 il a été procédé à l'installation de la Chapelle-École et de l'Infirmerie des femmes à la prison de Sainte-Menehould.

Les travaux d'appropriation de la maison d'arrêt et de justice de Versailles et de la maison d'arrêt de justice et de correction d'Angers ont été terminés. Ceux qui avaient été entrepris à Besançon ont été poussés avec toute l'activité désirable. On a commencé la construction d'une nouvelle maison d'arrêt et de correction à Pontoise. Les terrains nécessaires pour la construction de nouvelles prisons à Corbeil et à Bourges ont été achetés. Des subventions, après avis conforme du Conseil supérieur des prisons, ont été allouées pour la construction de la prison de Corbeil, pour la transformation de la prison de Bayonne et pour l'exécution de travaux complémentaires dans les prisons d'Angers, Sainte Menehould et Pontoise.

Plusieurs conseils généraux ont pourvu pendant leur session du mois d'août 1879, aux mesures financières que comporte la reconstruction des prisons dans leurs départements. Ce sont ceux des Alpes-Maritimes pour les maisons d'arrêt, de justice et de correction de Nice, de la Charente-Inférieure pour Jonzac, de la Corse pour Corte, des Hautes-Pyrénées pour Tarbes.

Ceux de la Lozère et du Loiret ont décidé en principe la réfection des prisons de Mende et d'Orléans.

Le conseil général du Nord qui avait déjà alloué des fonds pour la reconstruction de la prison de Cambrai a voté au cours de sa dernière session, l'édification entre Lille et Douai d'une maison de correction départementale contenant 650 cellules.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

Le nombre des chambres et dépôts de sûreté s'élevait, au 31 décembre 1879, à 2,994 (2,974 chambres de sûreté, 23 dépôts).

L'effectif de ces divers locaux, était au 31 décembre 1878, de	56* détenus.
Le total des entrées a été de	57,712 —
	57,768 —
Celui des sorties de	57,751 —
	17 détenus.
Il restait au 31 décembre 1879.	

Savoir :

Détenus civils, sexe masculin.	15	} 17
— sexe féminin	2	

Les entrées se divisent ainsi :

	DÉTENUS CIVILS		MILITAIRES et marins	TOTAL
	Sexe masculin	Sexe féminin		
Arrêtés dans le ressort de la brigade de gendarmerie.	36,324	5,497	»	42,021
Détenus transférés de brigade en brigade.	11,753	960	2,976	15,691
	48,279	6,457	2,976	57,712

Le nombre total des journées de détention a été de 68,685. Il se répartit ainsi, entre les diverses catégories de détenus : détenus civils du sexe masculin, 56,552, du sexe féminin 7,529, militaires ou marins 4,604. Il ressort de ces chiffres, que la population

* C'est par erreur que la statistique de 1878 porte ce nombre à 37.

moyenne a été la suivante : détenus civils du sexe masculin, 154, du sexe féminin 21, militaires et marins 13 ; que la durée moyenne du séjour des détenus dans les chambres et dépôts de sûreté a atteint 1 jour 19 contre 1 jour 26 en 1878.

4 Évasions dont 3 suivies de réintégration, ont eu lieu pendant l'année.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

TABLEAUX I et II. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre.

Les maisons d'arrêt, de justice et de correction, renfermaient au 31 décembre 1878 :

	SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAL
Un effectif de	18,948	4,091	23,039
Les entrées se sont élevées à	205,303	55,786	261,089
Ensemble	224,251	59,877	284,128
Les sorties, à	205,274	55,869	261,143
Il restait au 31 décembre 1879.	18,977	4,008	22,985

Les prisons de la Seine comptent dans cet effectif, pour un nombre de 5,429 détenus ou 23.62 0/0 (sexe masculin 4,109 ou 21,65 0/0, sexe féminin 1,320 ou 32.93 0/0) .

L'année précédente, les proportions étaient de 22.84 0/0 pour les deux sexes, 20.84 0/0 pour le sexe masculin, 32.12 0/0 pour le sexe féminin.

La population se divisait ainsi, sous le rapport de l'âge :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Adultes (16 ans et au-dessus).	3,941	1,296	5,237	14,571	2,652	17,223	18,512	3,948	22,460
Jeunes détenus (moins de 16 ans).	168	24	192	297	36	333	465	60	525
	4,109	1,320	5,429	14,868	2,688	17,556	18,977	4,008	22,985

Elle était classée de la manière suivante, sous le rapport du caractère légal de la détention :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
<i>Adultes :</i>									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.	1,201	153	1,356	3,620	468	4,088	4,821	623	5,444
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.	134	33	169	396	61	457	530	96	626
à l'emprisonnement de simple police.	6	»	6	54	81	135	60	81	141
Condamnés à l'emprisonnement correctif pour un mois et au-dessous.	386	39	425	1,608	349	1,957	1,994	388	2,382
pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.	288	57	345	1,331	253	1,584	1,619	310	1,929
pour plus de deux mois jusqu'à trois.	389	96	485	1,880	341	2,221	2,269	437	2,706
pour plus de trois mois jusqu'à un an.	875	246	1,121	5,029	962	5,991	5,904	1,208	7,112
pour plus d'un an (autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales)	31	1	32	49	37	86	80	38	118
Détenus pour dettes envers l'État.	14	»	14	484	69	553	498	69	567
— envers les particuliers.	»	»	»	4	1	5	4	1	5
Détenus par mesure administrative.	614	665	1,279	79	23	104	693	690	1,383
Passagers civils.	3	2	5	63	5	68	66	7	73
— militaires et marins.	»	»	»	74	»	74	74	»	74
<i>Jeunes détenus :</i>									
Par voie de correction paternelle.	43	9	52	11	6	17	34	15	69
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.	42	6	48	69	10	79	111	16	127
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.	3	1	4	75	13	88	78	14	92
Jugés, attendant leur transfèrement.	80	8	88	42	7	49	122	15	137
TOTAUX.	4,109	1,320	5,429	14,868	2,688	17,556	18,977	4,008	22,985

Le nombre des journées de détention s'étant élevé, dans la Seine à 1,921,089 dont 1,415,129 pour le sexe masculin, et 505,960 pour le sexe féminin, dans les autres départements, à 6,306,816 dont 5,275,763 pour le sexe masculin, 1,031,053 pour le sexe féminin, la population moyenne ressort, ainsi qu'il suit :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Seine.	3,877	1,386	5,263
Autres départements.	14,454	2,825	17,219
Ensemble.	18,331	4,211	22,542

La totalisation des effectifs maxima qu'ont renfermés les maisons d'arrêt, de justice et de correction, atteint le chiffre de 31,184, dont 6,217 (sexe masculin 4,544, sexe féminin 1,673) dans la Seine, 24,967 (sexe masculin 20,265, sexe féminin 4,702) dans les autres départements. En 1878 ces chiffres étaient : Seine 6,443 (sexe masculin 4,643, sexe féminin 1,800), autres départements 26,586 (sexe masculin 21,473, sexe féminin 5,113).

TABLEAU III. — *Etat sanitaire.*

15,159 cas de maladie ont motivé l'admission de détenus dans les infirmeries des prisons ou leur envoi dans les hôpitaux, ils se répartissent ainsi :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Prisons de la Seine	5,062	3,504	8,566
— des autres départements	5,076	1,517	6,593
Ensemble.	10,138	5,021	15,159

On comptait 2,357 maladies chroniques pour le sexe masculin, 2,800 pour le sexe féminin, dans la Seine ; 1,777 pour le sexe masculin, 535 pour le sexe féminin, dans les autres départements.

Le nombre de journées de traitement a été de 349,732, savoir :

	A L'INFIRMERIE.		A L'HÔPITAL.		TOTAL.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Seine.	80,950	160,978	»	»	80,950	160,978
Autres départements	72,917	24,176	7,393	3,318	80,310	27,494
	153,867	185,154	7,393	3,318	161,260	188,472

Soit une moyenne générale, pour 100 journées de détention, de 2.41 pour le sexe masculin, de 12.26 pour le sexe féminin.

Le nombre des décès a été de 999, savoir :

	INFIRMERIE des prisons.		HÔPITAUX.		TOTAL.	
	Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin.
Seine.	396	156	»	»	396	156
Autres départements.	330	45	63	9	393	54
	726	201	63	9	789	210

Il ressort de ces chiffres, que la mortalité eu égard à la population détenue pendant l'année, a été de 0.34 0/0 pour le sexe masculin, et de 0.35 0/0 pour le sexe féminin.

Je crois devoir rappeler que la proportion exceptionnelle des admissions à l'infirmerie, journées de traitement, décès, constatée dans les prisons de la Seine, est due à ce que la maison de répression de Saint-Denis ne renferme que des mendiants des deux sexes, généralement atteints d'infirmités, et d'autre part, à ce que la maison de Saint-Lazare contient les filles détenues traitées pour maladies syphilitiques.

Le nombre des suicides s'est élevé à 17, dont 6 dans la Seine par des hommes ; 10 par des hommes et 1 par une femme dans les autres départements. L'année précédente, le nombre des suicides n'avait été que de 12.

TABLEAU IV. — *Aliénation mentale.*

L'existence de l'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, a été constatée chez 715 individus du sexe masculin, 224 du sexe féminin.

Au point de vue de la situation légale, ces aliénés se répartissent ainsi qu'il suit :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.		TOTAL.	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Inculpés, prévenus, accusés	317	122	281	76	598	198
Condamnés	20	4	97	22	117	26
TOTAUX	337	126	378	98	715	224
Soit, pour 100 cas d'aliénation :						
Inculpés, prévenus, accusés	94.07	96.83	74.34	77.53	83.64	88.39
Condamnés	5.93	3.17	25.66	22.45	13.36	11.61
	100 »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Ces proportions avaient été en 1878 :						
Inculpés, prévenus, accusés	92.60	99.03	77.59	72.83	84.70	86.93
Condamnés	7.40	0.97	22.43	27.17	13.30	13.07
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Il ressort de ces chiffres que la fréquence des cas constatés chez les inculpés, prévenus, accusés, a diminué pour le sexe masculin, tandis qu'elle a augmenté quelque peu pour le sexe féminin.

L'épilepsie sans aliénation mentale, s'est révélée chez 100 hommes et 22 femmes, dans la Seine, chez 164 hommes et 42 femmes dans les autres départements.

TABLEAU V. — *Etat disciplinaire.*

Les tribunaux ordinaires ont eu à statuer sur le sort de 63 individus, pour crimes ou délits commis dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, savoir :

TABLEAU

	HOMMES.			FEMMES.		
	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.
Tentative d'assassinat sur un agent de surveillance		»	1	»	»	»
Tentative d'incendie	1	»	»	»	»	»
Coups et blessures à des agents	»	»	6	»	»	»
Outrages à des citoyens chargés d'un ministère public	»	»	»	»	»	1
Voies de fait, outrages à des agents	»	»	4	»	»	1
Coups et blessures à des codétenus	»	»	12	»	»	»
Vol	»	»	»	»	»	1
Outrage public à la pudeur	1	»	4	»	»	1
Évasion avec bris de prison (ou tentative)	»	»	30	»	»	»
	2	»	57	»	»	4

En 1878, le nombre des condamnés avait été de 80, dont 77 hommes (1 aux travaux forcés, 1 à la réclusion, 75 à l'emprisonnement), 3 femmes à l'emprisonnement.

Le nombre des infractions de la compétence des prétoires de justice disciplinaire des prisons s'est élevé à 25,229, ainsi réparties :

	Hommes	Femmes	Total
Seine	3,886	285	4,171
Autres Départements	19,755	1,303	21,058
Ensemble	23,641	1,588	25,229

Le total des punitions infligées a été de 15,323, savoir :

	Hommes	Femmes	Total
Seine	2,843	227	3,070
Autres départements	11,273	980	12,253
Ensemble	14,116	1,207	15,323

Une seule tentative d'évasion commise par un homme, a eu lieu dans la Seine. Dans les autres départements, on constate, pour les hommes, 38 évasions consommées dont 27 suivies de réintégration pendant l'année et 64 tentatives. Une femme a tenté de s'évader.

TABLEAU VI. — Enseignement scolaire.

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
L'effectif de la population fréquentant l'école au 31 décembre 1878, était de	256	58	1,711	83
Admis pendant l'année.	1,641	392	6,901	360
Ensemble.	1,897	450	8,612	443
Sont sortis pendant l'année.	1,646	387	6,803	363
Restaient au 31 décembre 1879.	251	63	1,807	80

Pour les 10,509 hommes et les 893 femmes ayant fréquenté l'école, les résultats de l'enseignement ont été les suivants :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Illettrés ayant appris à lire	179	67	1,210	63
— à lire et à écrire.	183	20	883	47
Illettrés ayant fait quelques progrès	59	»	631	27
— n'ayant pas fait de progrès	188	114	568	22
	611	201	3,312	139
Sachant lire, ayant appris à écrire.	87	53	842	60
— à écrire et à calculer	28	65	901	32
— ayant fait quelques progrès.	9	»	437	15
— n'ayant pas fait de progrès	21	89	310	24
	145	209	2,510	131
Sachant lire et écrire, ayant fait des progrès.	338	»	1,475	59
— n'ayant pas fait de progrès	486	40	443	37
	844	40	1,918	96
Possédant une instruction plus développée :				
Ayant fait des progrès.	73	»	592	25
N'ayant pas fait de progrès.	224	»	280	32
	297	»	872	57

Il ressort de ces chiffres que les détenus ayant fréquenté l'école, avaient profité de l'enseignement dans les proportions suivantes :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
En 1879	p. 0/0 51.03	p. 0/0 43 »	p. 0/0 76.02	p. 0/0 59.91
Ces proportions étaient en 1878	49.69	49.65	80.91	79.25

TABLEAUX VII et VIII. — Travail.

Le nombre des détenus occupés au 31 décembre 1879, dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction était de 13,903 ; celui des individus inoccupés était de 9,082, tous ces condamnés se répartissaient ainsi :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin.
<i>Occupés.</i>				
Condamnés et détenus par mesure administrative.	2,143	587	8,093	1,546
Inculpés, prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi, condamnés en simple police, détenus pour dettes, passagers.	422	81	836	193
<i>Inoccupés.</i>				
(Malades, punis, arrivants, infirmes, au chômage faute de travail, etc.)				
Condamnés, etc.	1,542	632	5,939	949
Inculpés, prévenus, etc.				
Totaux.	4,109	1,320	14,868	2,688

La proportion générale des détenus occupés était en 1879 : de 62.47 0/0 pour le sexe masculin, 50.61 0/0 pour le sexe féminin, contre 74.57 et 49.24 0/0 en 1878, dans la Seine ; de 60.06 0/0 pour le sexe masculin, 64.69 0/0 pour le sexe féminin, contre 59.82 et 64.93 0/0 en 1878 dans les autres départements.

Le nombre total des journées de travail, a été de 4,037,970 et le nombre moyen des travailleurs s'est élevé à 14,068, savoir :

		Sexe masculin	Sexe féminin
Journées de travail	Seine	774,380	227,048
	Autres départements	2,526,392	510,150
	Ensemble	3,300,772	737,198
Nombre moyen des détenus occupés	Seine	2,506	735
	Autres départements	8,176	2,651
	Ensemble	10,682	3,386

Le montant total du produit de travail, a atteint 2,043,739 fr. 17 c. hommes et jeunes garçons, 1,715,996 fr. 12 c. ; femmes et jeunes filles 327,743 fr. 05 c.). Cette somme se répartit ainsi : Seine, sexe masculin 430,227 fr. 52 c., sexe féminin 127,116 fr. 17 c. ; autres départements, sexe masculin 1,285,668 fr. 60 c., sexe féminin 200,626 fr. 88 c.

Soit en moyenne par journée de travail :

	SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ		TOTAL	
	en 1879. fr. c.	en 1878. fr. c.	en 1879. fr. c.	en 1878. fr. c.	en 1879. fr. c.	en 1878. fr. c.
Seine . . .	0.56	contre 0.53	0.56	contre 0.60	0.56	contre 0.55
Autres départements . .	0.51	— 0.51	0.39	— 0.40	0.48	— 0.49
Ensemble . .	0.52	— 0.52	0.45	— 0.46	0.51	— 0.51

Par journée de détention :

Seine . . .	0.30	— 0.29	0.25	— 0.27	0.29	— 0.28
Autres départements . .	0.24	— 0.24	0.19	— 0.18	0.24	— 0.23
Ensemble . .	0.26	— 0.25	0.21	— 0.22	0.25	— 0.24

Ces moyennes ne présentent pas des différences sensibles entre les deux années.

TABEAU

La somme de 2,043,739 fr. 17 c., a été ainsi répartie :

	SEINE	AUTRES DÉPARTEMENTS	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au pécule des détenus	237,415 53	669,675 56	906,791 09
Au trésor ou aux entrepreneurs	69,789 52	104,838 60	174,628 12
	250,538 64	711,781 32	962,319 96
	557,443 69	1,486,295 48	2,043,739 17
Soit par journée de détention :			
Au pécule des détenus	0 c. 16	0 c. 12	0 c. 13
Au trésor ou aux entrepreneurs	0 c. 13	0 c. 11	0 c. 11.6

On constate dans la Seine une légère augmentation par rapport à l'année 1878 qui donnait : pécule aux détenus 0 c. 15, part du Trésor ou des entrepreneurs 0 c. 12 ; pour les autres départements, les moyennes étaient : pécule aux détenus 0 c. 12, part au Trésor ou aux entrepreneurs 0 c. 11.

ALGÉRIE

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

TABLEAU UNIQUE.

Ces divers locaux renfermaient au 31 décembre 1878, un effectif de	27	détenus
Les entrées en 1879 se sont élevées à	18,367	—
Ensemble	18,394	—
Le nombre des sorties a été de	18,360	—
Il restait au 31 décembre 1879	34	détenus
Savoir :		
Détenus civils : hommes	29	} 29 —
— femmes	0	
Militaires et marins	5	—

Les journées de détention se sont élevées à 25,489, soit une population moyenne générale de 70 détenus ainsi répartis : détenus civils (60 hommes, 1 femme), militaires et marins 9.

**MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION
ET PRISONS ANNEXES.**

*TABLEAUX I et II. — Mouvement d'entrée et de sortie,
Population au 31 décembre.*

	SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAL
L'effectif de ces prisons était, au 31 décembre 1878, de	2,551	65	2,616
Les entrées se sont élevées, à	33,710	841	34,551
Ensemble	36,261	906	37,167
Les sorties à	33,733	848	34,581
Il restait au 31 décembre 1879, un effectif de	2,528	58	2,586

Il se répartissait ainsi :

	NOMBRE.		
	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
<i>Adultes :</i>			
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	998	23	1,026
Attendant leur transfèrement à leur destination	152	2	154
A l'emprisonnement de simple police	61	»	61
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel			
pour un mois et au-dessous	119	1	120
pour plus de un mois jusqu'à deux	161	5	166
pour plus de deux mois jusqu'à trois	160	5	165
pour plus de trois mois jusqu'à un an	571	14	585
pour plus d'un an (autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales)	197	2	199
Détenus pour dettes envers l'État	17	»	17
— envers les particuliers	10	»	10
Détenus par mesure administrative	1	»	1
Passagers civils	53	»	53
Militaires et marins	»	»	»
<i>Jeunes détenus :</i>			
En correction paternelle	2	»	2
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	11	»	11
Condamnés à six mois et au-dessous	11	1	12
Jugés, attendant leur transfèrement	2	»	2
TOTAL	2,528	58	2,586

Le nombre total des journées de détention, s'est élevé à 978,187, savoir :

	SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAL
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.	826,316	24,057	850,373
Prisons annexes	125,164	2,650	127,814
	951,480	26,707	978,187
Soit une population moyenne :			
Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, de.	2,284	65	2,349
Dans les prisons annexes, de.	343	6	349
	2,627	71	2,698

L'année précédente, la population moyenne des maisons d'arrêt, de justice et de correction, était de 2,320 pour le sexe masculin, et de 64 pour le sexe féminin; celle des prisons annexes, de 309 pour le sexe masculin, et de 6 pour le sexe féminin. La totalisation des effectifs maxima que les maisons d'arrêt, de justice et de correction et les prisons annexes aient renfermés, s'élève à 3,784 hommes ou jeunes garçons, et à 174 femmes ou jeunes filles.

TABLEAUX III et IV. — État sanitaire. — Aliénation mentale. — Suicides.

Le nombre des maladies qui ont motivé l'admission de détenus à l'infirmerie ou à l'hôpital, a été de 1,331, dont 1,317 pour le sexe masculin, 14 pour le sexe féminin. Le total des journées de traitement s'est élevé à 25,192, dont 20,574 dans les infirmeries des prisons, 4,618 dans les hôpitaux. Les malades traités appartenaient exclusivement à la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Tous les détenus décédés appartenaient également aux maisons d'arrêt, de justice et de correction; leur nombre a été de 93, ainsi répartis :

	Sexe masculin	Sexe féminin
Condamnés décédés à l'infirmerie des prisons	67	1
— dans les hôpitaux	24	1
	<u>91</u>	<u>2</u>

Soit une mortalité sur l'ensemble de la population détenue, pendant l'année :

Pour le sexe masculin, de	0.25 p. 100
Pour le sexe féminin, de	0.22 —

Ces proportions étaient en 1878, de 0.23 0/0 pour le sexe masculin, et de 0,32 0/0 pour le sexe féminin. Il y a eu une légère amélioration de l'état sanitaire en 1879.

On relève un seul suicide, accompli par un homme, dans une maisons d'arrêt.

On a constaté 16 cas d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie chez les hommes, dont 9 se trouvaient en état de détention préventive et 7 condamnés depuis 15 jours au plus.

On a signalé en outre 6 cas d'épilepsie sans aliénation mentale chez les hommes. Aucune femme n'a été reconnue aliénée ou épileptique.

TABLEAU V. — État disciplinaire.

Deux condamnés appartenant aux maisons d'arrêt de justice et de correction, ont comparu devant les tribunaux ordinaires et ont été condamnés à l'emprisonnement, l'un pour outrages à un gardien, l'autre pour évasion avec bris de prison.

En 1878, deux détenus avaient été condamnés à la même peine correctionnelle pour des délits analogues.

Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, le nombre des infractions déférées aux prétoires de justice disciplinaire des prisons, s'est élevé à 1,499, dont 1,492 commises par les hommes et jeunes garçons (136 pour actes de violences, 68 pour immoralité, 139 pour refus de travail, 1,149 pour des infractions diverses), 7 commises par les femmes et jeunes filles (1 pour acte violence, 6 pour infractions diverses).

Les punitions motivées par ces infractions ont atteint le chiffre de 1,411, dont 1,407 infligées aux hommes (mise en cellule 616, pain sec et autres privations alimentaires 713, amendes 16, autres

punitions 62). Les 4 punitions infligés aux femmes consistent en 1 mise en cellule et 3 retranchements de vivres.

26 hommes ont tenté sans succès de s'évader pendant le cours de l'année, 43 ont réussi dans leur entreprise, mais 24 ont été repris avant le 31 décembre. En 1878 il y avait eu 20 tentatives et 41 évasions dont 15 suivies de réintégration.

La population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, comprenant une forte proportion d'indigènes et d'immigrants étrangers qui ignorent la langue française, il a été impossible d'organiser l'enseignement scolaire dans les prisons départementales de l'Algérie.

TABLEAUX VII et VIII. — Travail.

En 1879, le nombre total des journées de travail, s'est élevé à 210,675, dont 204,940 pour les hommes et jeunes garçons, 5,735 pour les femmes et jeunes filles ; soit un effectif moyen de 682 travailleurs, dont 663 du sexe masculin, 19 du sexe féminin.

Au 31 décembre, la population se trouvait ainsi classée, suivant l'état d'occupation ou de chômage :

	SEXE masculin	SEXE féminin	TOTAL
<i>Occupés.</i>			
Condamnés	926	19	945
Inculpés, prévenus, accusés, etc.	40	7	47
<i>Inoccupés</i> (Malades, infirmes, punis arrivants, au chômage, faute de travail.)			
Condamnés et prévenus	1,562	32	1,594
	<u>2,528</u>	<u>58</u>	<u>2,586</u>
Soit sur 100 détenus de toutes catégories :			
Occupés	38.21	44.83	38.36
Inoccupés	61.79	55.17	61.64
	100 »	100 »	100 »

La moyenne générale des détenus occupés était, en 1878, de 35.51 0/0, celle des inoccupés de 64.49 0/0.

La somme totale du produit du travail, a atteint, 82,323 fr. 67 cent. dont 80,415 fr. 14 c. pour les hommes et les jeunes garçons 1,908 fr. 53 c. pour les femmes et les jeunes filles.

La moyenne, par journée de travail, ressort :

Pour le sexe masculin	fr. c. 0.39	contre	fr. c. 0.32	en 1878
Pour le sexe féminin.	0.33	—	0.30	—
Pour les deux sexes	<u>0.39</u>	—	<u>0.32</u>	—

Par journée de détention :

Pour le sexe masculin	fr. c. 0.08	contre	fr. c. 0.09	en 1878
Pour le sexe féminin.	0.07	—	0.09	—
Pour les deux sexes.	<u>0.08</u>	—	<u>0.09</u>	—

La somme de 82,323 fr. 67 c. a été ainsi répartie :

Aux détenus. — hommes et jeunes garçons	fr. c. 41,809,48
— femmes et jeunes filles.	982,83
Aux entrepreneurs	<u>39,531,36</u>
Total égal	<u>82,323,67</u>

Soit par journée de détention, aux détenus 0 fr. c. 043, aux entrepreneurs 0 fr. c. 0404 contre 0 fr. c. 046 aux premiers, 0 fr. c. 041 aux seconds en 1878.

SIXIÈME PARTIE

DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS.

Le mouvement de la population de cet établissement pendant l'année 1879 est représenté par les chiffres suivants (Tableau I) :

Effectif au 31 décembre 1878	80
Entrés en 1879	917
	<u>997</u>
Ensemble.	
Sortis :	
Transférés à la Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane	762
— soit dans des maisons centrales après commutation de peine ou élimination définitive de listes d'embarquement, soit dans des maisons d'arrêt ou de justice pour répondre à de nouvelles poursuites.	26
Décédés	12
	<u>197</u>
Effectif au 31 décembre 1879.	

Le nombre des journées de détention a été de 90,252, soit une population moyenne de 247 en 1879, contre 254 en 1878.

Des 762 condamnés dirigés sur les établissements de transportation, 18 exerçant des professions spéciales (maçons, charpentiers, charrons, etc.) ont été sur leur demande et conformément au désir exprimé par le département de la marine, transférés à la prison d'Avignon et de là à Toulon pour être embarqués à destination de la Guyane. Les autres, soit 744, ont formé les contingents affectés à la Nouvelle-Calédonie. Ils sont partis en deux convois, savoir :

Le 7 juin sur la Loire.	354
Le 18 novembre sur le Tage.	390

Le nombre des condamnés présentés aux commissions médicales était de 770 (Loire 371, Tâge 399), 17 ont été reconnus, à raison de l'état de leur santé, hors d'état d'être embarqués, et les uns maintenus au dépôt pour attendre leur rétablissement, les autres considérés comme incurables envoyés dans des maisons centrales.

Les tableaux II à XII font connaître à divers points de vue, la répartition des 917 condamnés entrés pendant l'année. J'en extrais les chiffres suivants qui m'ont paru présenter le plus d'intérêt :

La durée des peines à subir par ces 917 condamnés était :

De 5 à 7 ans par	177,	soit	19.30	0/0	contre	18.81	en	1878.
Plus de 7 à 10 ans	239	—	26.07	—	—	20.40	—	
— 10 à 15 —	165	—	17.99	—	—	19.98	—	
— 15 à 20 —	182	—	19.85	—	—	23.49	—	
A perpétuité	154	—	16.79	—	—	17.32	—	

Les condamnations avaient été motivées par les faits suivants :

Vol qualifié	439	} 715 soit 77.97 0/0 contre 71.32 en 1878.
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit	96	
Incendie	55	
Recel	52	
Assassinat	49	
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque	12	
Empoisonnement	6	
Parricide	3	
Séquestration de personnes	2	
Pillage	1	
Faux en écriture privée	21	} 31 soit 3.33 0/0 contre 4.76 en 1878.
Banqueroute frauduleuse	3	
Complicité d'infanticide	3	
Faux en écriture publique	2	
Complicité d'avortement	1	
Extorsion de signature	1	} 171 soit 18.65 0/0 contre 23.92 en 1878.
Atteint à la pudeur	73	
Meurtre non connexe à un autre crime ou à un délit	54	
Viol	36	
Rébellion, refus d'obéissance militaire	5	
Enlèvement de mineures	2	
Bigamie	1	

Sous le rapport de l'âge et de l'état civil on trouve les indications ci-après :

16 à 20 ans	419	soit	12.98	0/0	contre	10.20	en	1878
21 à 25 —	196	—	21.37	—	—	20.40	—	
26 à 30 —	161	—	17.56	—	—	20.38	—	
31 à 40 —	242	—	26.39	—	—	26.39	—	
41 à 50 —	137	—	14.94	—	—	14.54	—	
51 à 60 —	62	—	6.76	—	—	7.59	—	
Célibataires et veufs	443	soit	48.31	0/0	contre	49.82	en	1878
Sans enfants	37	—	4.04	—	—	1.54	—	
Mariés ayant des enfants	271	—	29.55	—	—	25.62	—	
— sans enfants	166	—	18.10	—	—	23.02	—	

Au point de vue professionnel, les condamnés entrés en 1879 se répartissaient ainsi :

Professions agricoles, journalières, domestiques.

Journaliers, manœuvres, terrassiers, 202; cultivateurs, bergers, domestiques de ferme, métayers, fermiers, 126; domestiques de ville, portiers, 44; charretiers, rouliers, postillons, camionneurs, cochers, palefreniers, etc. 33; autres 6. 411 soit 44.82 0/0 contre 39.38 en 1878

Industries du bâtiment et du mobilier.

Chaudronniers, tailleurs de limes, armuriers 53, maçons, tailleurs de pierres, plâtriers, fumistes, 37; menuisiers, ébénistes, tourneurs en bois, tapissiers, charrons, tonneliers, sabotiers 36; carriers, mineurs, briquetiers, chauffourniers, 21; peintres en bâtiments, vitriers, vernisseurs, peintres en voiture, 19; charpentiers, scieurs de long, 13; bijoutiers, ciseleurs, docteurs, horlogers, 10. 189 — 20.61 — 21.47 —

Ouvriers d'ateliers et de fabriques.

Cordonniers, claqueurs, piqueurs, chaussonniers, 34; tisseurs, fileurs, apprêteurs, imprimeurs sur étoffes ou papier peint, 21; tailleurs, 13; brosiers, vanniers, rempailleurs de chaises, 8; divers, 30 106 — 11.56 — 10.08 —
 A la charge de leurs familles, sans métier ni profession. 47 — 5.13 — 4.51 —
 A reporter 753 — 82.12 — 75.44 —

Report. 753 soit 82.12 0/0 contre 75.44 en 1878

Commerçants, fabricants.

Négociants, marchands, commissionnaires en marchandises, banquiers, 15; aubergistes, logeurs, cafetiers, 6; divers, 7	28	—	3.05	—	2.85	—
---	----	---	------	---	------	---

Professions nomades.

Colporteurs, marchands ambulants, etc. 26; saltimbanques, bateleurs, 2.	28	—	3.05	—	3.80	—
Militaires et marins	28	—	3.05	—	6.52	—

Employés.

Employés des services publics, 8; employés de commerce, de banque, de fabrique, 19.	27	—	2.95	—	2.73	—
---	----	---	------	---	------	---

Professions alimentaires.

Meuniers, boulangers, vermisselliers, 14; bouchers, charcutiers, 6; cuisiniers 4.	24	—	2.62	—	4.15	—
---	----	---	------	---	------	---

Professions libérales.

Instituteurs, professeurs, 5; ecclésiastiques, religieux, 5; peintres, sculpteurs, musiciens, artistes dramatiques, 4; divers, 5	19	—	2.07	—	3.80	—
Propriétaires, rentiers.	10	—	1.09	—	0.71	—
Vagabonds et mendiants.	»	—	»	—	»	—
	<u>917</u>	—	<u>100 »</u>	—	<u>100 »</u>	—

La proportion des individus ayant subi antérieurement des condamnations est toujours très élevée. On compte, en effet :

Ayant subi des condamnations entraînant les peines de la récidive :						
Une	139	}	365	soit	39.80	0/0
Deux.	94					
Trois.	71					
Quatre	37					
Plus de quatre	24					
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous :						
Une	97	}	183	—	19.96	—
Deux.	51					
Trois et plus	35					
	<u>548</u>	—	<u>59.76</u>	—	<u>57.42</u>	—
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle						
	56	—	6.11	—	4.39	—
	<u>604</u>	—	<u>65.87</u>	—	<u>61.81</u>	—
Exempts d'antécédents judiciaires						
	313	—	34.13	—	38.19	—
	<u>917</u>	—	<u>100 »</u>	—	<u>100 »</u>	—

L'état de l'instruction au moment de l'entrée est représenté par les chiffres ci-dessous :

Illettrés	286	soit	31.19	0/0	contre	37.25	en	1878
Sachant lire	17	—	1.85	—	—	3.56	—	—
— lire et écrire	313	—	34.13	—	—	26.69	—	—
— lire, écrire et calculer.	239	—	26.07	—	—	25.98	—	—
Possédant l'instruction primaire	53	—	5.78	—	—	4.74	—	—
— une instruction plus élevée.	9	—	0.98	—	—	1.78	—	—
	<u>917</u>	—	<u>100 »</u>	—	—	<u>100 »</u>	—	—

Pendant l'année, 21 condamnés ont obtenu la commutation de leur peine ; pour 1 la peine substituée a été celle de la déportation simple, pour les 20 autres la réclusion. En outre, il a été accordé à 5 des réductions dépassant cinq ans.

Il n'a été commis en 1879, au dépôt de St-Martin, aucun acte assez grave pour être déféré aux tribunaux ordinaires. Le nombre des infractions jugées au prétoire de justice disciplinaire a été de 661, dont 5 vols, 54 actes de violence contre d'autres détenus, 12 de rébellion, 16 d'immoralité; 367 manquements à la règle du silence, 4 refus de travail, 79 faits de paresse ou de négligence dans le travail; 3 infractions pour usage de tabac; 14 pour trafics, jeux et possession d'objets prohibés; 107 infractions diverses. Le nombre de détenus punis s'est élevé à 222, soit 22.25 0/0, sur celui des détenus ayant séjourné dans l'établissement pendant l'année: 46 ont été punis une fois, 59 deux fois, 60 trois fois, 57 quatre fois et plus. Les punitions forment un total de 572, savoir :

Cellule.	142
Pain sec.	150
Autres privations alimentaires	235
Amendes.	16
Punitions diverses	29

89 infractions n'ont été l'objet que de simples admonestations. Il y a eu 1,220 journées de cellule de punition, et 1,607 de privations alimentaires, soit 1.35 0/0 et 1.78 0/0 par rapport au chiffre des journées de détention. En 1878, la proportion des individus punis était de 31.23 0/0, celle des journées de cellule de 1.30, et celle des journées de privations alimentaires de 1.69.

Comme les années précédentes aucun condamné n'a tenté de s'évader.

Les entrées à l'infirmerie ont été relativement moins nombreuses en 1879 que l'année précédente; le total en est de 103, soit 0.027 par jour pour 100 détenus, contre 0.100. Mais la proportion des journées d'infirmerie et celle des décès ont atteint des chiffres plus élevés. Le nombre des journées d'infirmerie a été de 2,658 ou 2.95 sur 100 journées de détention au lieu de 1.62, et le nombre des décès de 12 ou 4.86 0/0 par rapport à la population moyenne, au lieu de 2.36, (Tabl. XV et XVI.) en 1878.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont les fièvres diverses, 23, les gastrites et les embarras gastriques, 17; les maladies diverses de la peau, 8; l'anémie, la débilité, la gangrène, 7; les maladies des artères et des veines, la phthisie pulmonaire, — les abcès, furoncles, ulcères — pour chaque groupe 6. Aucune n'a revêtu le caractère épidémique. Les décès ont été causés, savoir: 5 par les maladies des bronches et du larynx, 2 par les maladies du foie, 2 par l'anémie, la débilité, la gangrène, 1 par l'épilepsie, 1 par un érysipèle, 1 par une fièvre bilieuse.

On n'a constaté aucun cas d'aliénation mentale, mais 3 condamnés ont eu des accès d'épilepsie. Il n'y a pas eu de suicide. (Tabl. XVII.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 58,571, soit un effectif moyen de 190 travailleurs ou 76.92 0/0 par rapport à la population de l'établissement. Le produit du travail forme un total de 24,106 fr. 75 c., gratifications comprises, soit une moyenne de 41 c. 16 par journée de travail, 26 c. 71 par journée de détention. En 1878, la proportion des travailleurs était de 77.56 0/0, et le produit moyen du travail de 41 c. 02 par journée de travail, 26 c. 91 par journée de détention. Ces faibles résultats s'expliquent par la courte durée du séjour des condamnés au dépôt et les variations considérables que subit l'effectif, circonstances qui s'opposent à l'organisation régulière d'industries lucratives. (Tabl. XVIII.)

Sur la somme ci-dessus de 24,106 fr. 75 c., les détenus ont

reçu 6,571 fr. 18 c. ou 7 c. 48 par journées de détention, l'entrepreneur 17,535 fr. 57 c. ou 19 c. 43 (Tabl. XIX): les moyennes étaient respectivement 7.20 et 19.71 en 1878.

Les dépenses faites par les condamnés au moyen des ressources de leur pécule se sont élevées (Tabl. XX) à 13,279 fr. 31 c., savoir:

Achat de pain.	902 70	}	6,945 47
— d'autres aliments	6,042 77		
— d'effets d'habillement et menus ustensiles supplémentaires	5,527 19		
Forêts de lettres, frais d'actes, etc.	524 75		
Secours aux familles.	281 90		
Total égal.	13,279 31		

Soit par journée de détention:

Pain et autres aliments	c.	7 70	contre	c.	8 20	en 1878
Objets d'habillement et dépenses accidentelles		6 12	—		6 58	—
Autres dépenses		0 89	—		0 72	—
		<u>14 71</u>	—		<u>15 50</u>	—

Les tableaux XXI et XXII ne font que récapituler, en quelque sorte, les indications contenues dans les précédents (XIV à XVIII) en les présentant d'une manière synoptique. Le tableau XXII contient, toutefois, un renseignement spécial, c'est la mention du nombre des journées pendant lesquelles les condamnés ont été soumis au régime d'expectative d'embarquement. Ces journées forment un total de 13,874 ou 15.37 sur 100 journées de détention; le nombre d'individus à préparer à l'embarquement ayant été (tableau I bis) de 770, la durée moyenne du régime d'expectative ressort pour chacun d'eux à 18 jours, 02. En 1878, on relevait une proportion de 20.83 journées de régime spécial sur 100 journées de détention, et une durée moyenne de 17 jours 83.

SEPTIÈME PARTIE.

DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL.

Le projet du budget de l'exercice 1879 avait été présenté, en ce qui concerne le service pénitentiaire, dans une autre forme que celui de 1878. Il comprenait dix chapitres numérotés (XII à XXI) pour lesquels il avait été ouvert des crédits primitifs ou supplémentaires formant un total de 24,812,505 francs, savoir :

Chapitre XII.	Personnel	5,567,900 francs.	
— XIII.	Entretien des détenus.	12,245,000	—
— XIV.	Transport des détenus et des libérés; secours de route	522,000	—
— XV.	Travaux ordinaires aux bâtiments (services à l'entreprise).	229,000	—
— XVI.	Mobilier (services à l'entreprise)	86,000	—
— XVII.	Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (services en régie).	290,000	—
— XVIII.	Exploitations agricoles. Dépenses accessoires.	698,645	—
— XIX.	Acquisitions et constructions	560,000	—
— XX.	Subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875.	280,000	—
— XXI.	Remboursement sur les produits du travail des détenus.	4,333,960	—
	Total égal.	24,812,505 francs.	

Le montant des subventions accordées sur le chapitre XX s'élève à 165,186 fr. 42 c. et celui des dépenses effectuées sur les neuf autres chapitres à la somme totale de 23,774,170 fr. 04 c., savoir :

abstraction faite des frais d'acquisitions et constructions, à la somme de 16,739,760 fr. 66 c., savoir :

FRANCE.		fr. c.	fr. c.		fr. c.
Maisons centrales de force et de correction	3,357,819 59	soit 0.57	par journée de détention contre	0.52	en 1878.
Pénitenciers agricoles.	1,099,674 97	— 1.55	—	1.60	—
Maison de détention.	133,818 48	— 1.86	—	1.56	—
Dépôt de forçats . . .	132,031 97	— 1.46	—	1.78	—
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine.)	1,913,166 24	— 1.00	—	1.02	—
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Autres départements).	6,187,043 98	— 0.96	—	0.97	—
Établissements de jeunes détenus :					
— publics.	678,251 25	— 0.91	—	1.04	—
— privés, garçons.	1,424,469 65	— 0.76	—	0.77	—
— — filles . . .	393,687 90	— 0.62	—	0.63	—
ALGÉRIE.					
Maisons centrales et Pénitencier agricole.	624,164 30	— 0.82	—	0.74	—
Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes .	738,835 33	— 0.73	—	0.73	—
Établissement privé de jeunes détenus . . .	56,797 00	— 1.06	—	1.07	—

Il résulte des données qui précèdent que la moyenne générale a été, pour tous les établissements pénitentiaires de France et d'Algérie de 0 fr. 82 c. 68 mil. contre 0 fr. 82 c. 14 mil. en 1878.

En France, le prix de la journée, a été, pour les hommes :

Dans les maisons centrales en entreprise de	fr. c. 0 65
— — — — — en régie de	0 61

Pour les femmes :

Dans les maisons centrales	0 32
--------------------------------------	------

Le service des transfèrements par voitures cellulaires a nécessité une dépense de 597,696 fr. 20 c. Les frais de locomotion, nourriture des prisonniers, blanchissage, chauffage des wagons,

éclairage, etc., figurent dans cette somme pour 392,013 fr. 75 c. Le nombre des individus transférés ayant été de 24,204 la moyenne ressort à 16 fr. 19 c. contre 16 fr. 01 c. en 1878, pour les dépenses ordinaires.

La somme de 456,955 fr. 74 c. imputée sur le chapitre XIX du budget, a été affectée aux acquisitions et constructions suivantes :

Maisons Centrales		fr. c.
<i>Aniane.</i> Peinture décorative de la chapelle		3,200 00
<i>Landerneau.</i> Construction d'un quartier d'infirmerie et travaux divers		30,000,00
<i>Loos.</i> Réfection des toitures		5,782,90
<i>Riom.</i> Achèvement d'un mur d'enceinte.		17,135 81
<i>Thouars.</i> Construction d'un mur d'enceinte.		72,482 61
<i>Clairvaux.</i> Construction d'une usine à gaz		22,725 56
<i>Gaillon.</i> Installation du gaz		7,964 20
<i>Doullens.</i> Etablissement d'un quartier protestant		15,172 16
<i>Rennes.</i> Construction d'une infirmerie et achèvement d'autres travaux à la prison.		189,832 40
Pénitenciers Agricoles.		
<i>Casabianda.</i> Construction d'un pavillon pour le logement du personnel		7,509 61
<i>Chiavari.</i> Construction d'une ferme.		1,209 33
<i>Berrouaghia.</i> Achèvement des travaux aux bâtiments		40,241 34
Établissements de Jeunes détenus.		
<i>Les Douaires.</i> Acquisition d'un immeuble.		12,287 38
<i>St-Hilaire.</i> Construction d'ateliers.		15,854 44
<i>St-Maurice.</i> Construction de cabinets d'aisance.		3,601 00
<i>Fouilleuse.</i> Travaux aux bâtiments.		11,957 00
Total égal.		456,955 74

Le personnel du service pénitentiaire était ainsi constitué au 31 décembre 1879 :

	ADMINISTRATION Services économiques Services agricoles Comptabilité	ENSEIGNEMENT	CULTE	SERVICE DE SANTÉ	SERVICE DES BÂTIMENTS	GARDIENS-CHEFS	PREMIERS GARDIENS Gardiens commis greffiers Gardiens ordinaires Contremaitres	SURVEILLANTES	TOTAL
France.									
Maisons centrales	126	16	33	44	22	15	742	133	1,131
Pénitenciers agricoles	30	2	3	6	3	3	145	»	192
Maison de détention	6	»	2	2	1	1	23	»	40
Dépôt de forçats	4	»	2	1	1	1	31	»	40
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine)	69	2	14	24	»	10	244	71	431
Autres départements	40	48	382	367	»	372	845	476	2,500
Établissements de jeunes détenus	19	6	6	5	»	5	167	4	212
Transports cellulaires	2	»	»	1	»	26	50	»	79
Algérie.									
Maisons centrales et Pénitencier agricole	21	1	3	6	3	2	105	6	147
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	8	»	3	15	»	24	105	17	173
	325	75	448	471	30	459	2,429	707	4,944

Il n'y a eu, en France, aucune modification importante dans l'affectation des établissements pénitentiaires.

La maison de Belle-Isle a seule continué à recevoir des condamnés à la détention.

La loi du 5 juin 1875, sur l'établissement du régime cellulaire, a reçu son application dans les prisons de Tours (Indre-et-Loire), Etampes (Seine-et-Oise) et Dijon (Côte-d'Or). En Algérie, la maison centrale de l'Harrach a été supprimée et les détenus qu'elle renfermait ont été dirigés sur le pénitencier agricole de Berrouaghia, dont la création remonte au mois de septembre de la même année.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les conditions dans lesquelles l'Administration pénitentiaire, avec le concours de 4,944 employés, fonctionnaires ou agents, a pourvu à la détention d'une population moyenne de 55,464 individus. Les dépenses se sont élevées à 23,939,356 fr. 46 c.; elles ont été atténuées par des recettes dont le montant a été de 5,555,952 fr. 07 c., ce qui a réduit les charges du Trésor à 18,383,404 fr. 39 c.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

L. HERBETTE.